

**Achetez ANTIQUITÉS**  
Meubles anciens de tous genres, successions, tableaux de grande valeur, bronze, argenterie, etc. Payons très bons prix, alions partout, acceptons frais vires.  
**832-1930 — 692-4878**  
70, Dalhousie, Québec

Louez une **EAGLE VISTA** 2995  
150 km gratuits  
pour toute location  
Fin de semaine 55\* 300 km gratuits  
1 semaine 149\* 1000 km gratuits  
1 mois 495\* 3000 km gratuits  
LOCATION MAISONNEUVE 529-8135

**VENDREDI 5 MAI 1989**

QUÉBEC, 93<sup>e</sup> ANNÉE, NO 126  
52 PAGES, 3 CAHIERS + 1 TABLEAU

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3 005  
MONTREAL - LES DE LA MADELAINE - GASPÉ - RIVIERE AU RENARD - FERCE - ARTIBI - SIK

35c

**LE QUÉBEC**

**Hydro : les travaux projetés sont suspendus**

Le ministre Ciaccia a annoncé hier la suspension des travaux, évalués à \$850 millions, devant modifier en profondeur le réseau actuel d'Hydro-Québec. **A-6**

**LE CANADA**

**La réunion de l'exécutif national du PLC inchangée**

Le comité de régie interne du Parti libéral du Canada a décidé de ne pas changer la date de la réunion de l'exécutif national prévue pour le 17 juin. **A-9**

**LA RÉGION**

**Un chauffard ivre arrache la jambe d'un jeune homme**

Un chauffard qui a broyé la jambe d'un homme à Charlesbourg a été formellement accusé, hier, de négligence criminelle et de conduite avec facultés affaiblies. **A-3**

**LE MONDE**

**Atlantis s'envole et largue Magellan**

La navette spatiale américaine Atlantis a largué hier soir la sonde Magellan qui a entrepris un voyage spatial de 1,3 milliard de kilomètres en direction de Vénus. **A-10**

**L'ÉCONOMIE**

**Tembec a offert \$118 millions pour Normick-Perron**

À moins qu'Industries MacLaren n'égale son offre, Tembec deviendra propriétaire de Normick-Perron pour un montant équivalant à \$118 millions. **B-1**

**LE SPORT**

**Hockey : un espoir soviétique passe à l'Ouest**

Alexander Mogilny, un hockeyeur soviétique de 20 ans, membre de l'équipe nationale, est passé à l'Ouest. Il espère évoluer dans la Ligue nationale. **S-2**

**LES ARTS**

**BBM-télé : Télé-4 maintient sa solide avance**

Les résultats partiels des sondages BBM-télé révèlent que Télé-Capitale maintient sa très confortable avance pour les heures totales de diffusion. **C-1**

**L'ÉDITORIAL**

**Le thatcherisme demeurera dans les livres d'histoire**

Réélue avec quelque 40 % des votes, Margaret Thatcher amorce aujourd'hui la 11<sup>e</sup> année de son pouvoir. Ces 10 années ont changé le visage de la Grande-Bretagne. **B-6**

**L'INDEX**

<b>Local et régional</b>	<b>A-3 à A-5</b>
<b>Le Québec</b>	<b>A-6 et A-7</b>
<b>Le Canada</b>	<b>A-9 et A-12</b>
<b>Le Monde</b>	<b>A-10 et A-11</b>

Alain Bouchard	A-5
Annonces classées	C-6 à C-14
Arts	C-1 à C-4
Bandes dessinées	S-15
Bridge	C-11
Décès	C-14 et C-15
Économie	B-1 à B-7
Éditorial	B-6
Feuilleton	C-8
Horoscope	C-11
Mots croisés	C-9
Mot mystère	C-9
Où aller à Québec	C-4
Pierre Champagne	A-9

**LA MÉTÉO**

Ensoleillé en matinée. Ennuagement graduel par la suite. Maximum : 16 à 18. Venteux. Demain : pluie. **S-16**

**Le ministre Fortier dépose un projet de loi**

## Les mauvais conducteurs paieront plus

Les assureurs pourront désormais obtenir les dossiers des conducteurs. Ils pourront donc établir les primes d'assurance en fonction du nombre d'accidents auxquels leurs clients auront été mêlés depuis dix ans et de la responsabilité qu'ils auront assumée.

par **ANDRÉ FORGUES**  
**LE SOLEIL**

À cette fin, un projet de loi a été déposé, hier à l'Assemblée nationale, par le ministre Pierre Fortier qui se dit « confiant que cela fera baisser les primes d'assurance des bons conduc-

teurs et va pénaliser davantage les mauvais conducteurs ».

L'inspecteur général des institutions financières recevra les informations pertinentes de chaque compagnie et servira ainsi de lien entre les assureurs.

Actuellement, explique M. Fortier, les assurés peuvent pré-

tendre qu'ils n'ont aucun accident à leur passif lorsqu'ils changent d'assureur. Cela fait en sorte que, selon les statistiques actuellement disponibles, 90 % des conducteurs sont classés comme n'ayant eu aucun accident, « ce qui est complètement ridicule parce que cela ne correspond pas à la réalité », dit le ministre.

Cela fait en sorte que le système actuel « est vicié à sa base ». En effet, selon M. Fortier, « même si vous n'êtes pas responsable de cet accident, les

compagnies d'assurances ont tendance à augmenter les primes de tous ceux qui sont mêlés à un accident, sans prendre en considération la performance d'un conducteur ».

Le ministre précise que la collaboration des assureurs dans la mise en place des règles édictées dans son projet de loi lui paraît acquise. Toutefois, si cela était nécessaire, M. Fortier indique que l'inspecteur général des institutions financières pourra « réprimander les compagnies d'assurances et les ra-

mener aux principes qu'elles devraient appliquer ».

Selon les termes du projet de loi déposé hier, les assureurs sauront, pour chaque conducteur, son numéro de permis de conduire, la date de tout accident dans lequel cette personne aura été mêlée au cours des dix années précédentes comme conducteur ou propriétaire de véhicule, la description de l'accident et la garantie touchée, les indemnités versées à la suite

**Suite A-2, Assurance...**



Le président Bush a répondu aux questions des journalistes après sa rencontre de deux heures avec le premier ministre Mulroney.

**Pluies acides**

## Bush met en doute l'intérêt d'un traité

WASHINGTON — Sur le dossier crucial des pluies acides, le premier ministre du Canada revient de Washington sans avoir enregistré de véritables progrès. Brian Mulroney n'a pas obtenu de réponses précises à ses questions et, pire, la signature du traité qu'il désire entre les deux pays apparaît plutôt incertaine.

par **PIERRE-PAUL NOREAU**  
**LE SOLEIL**

Le président George Bush et le leader de la majorité démocrate au Sénat, George Mitchell, ont en fait répété au dirigeant canadien leur ferme intention d'agir pour la présentation à court terme d'un projet de loi pour contrôler les pluies acides.

Toutefois, M. Mulroney n'a pu obtenir les réponses précises qu'il était venu chercher. M. Bush n'a pas voulu lui dire quel serait le nombre de tonnes de réduction des émissions acides par les usines américaines qu'il allait réclamer, non plus que l'échéancier de ces réductions. Pourtant, le projet de loi doit être prêt ce mois-ci.

En conférence de presse à l'issue de la rencontre de deux

heures entre le président et le premier ministre, M. Bush a par ailleurs émis des doutes quant à la valeur d'un traité à être signé entre les deux pays sur ce dossier. « Il y aura des progrès importants qui seront faits. Quant à savoir si un traité serait le véhicule pour démontrer ce progrès, je ne sais pas, je ne peux dire. »

Le premier ministre conservateur avait lui auparavant insisté sur sa conviction qu'il y aurait une action en deux temps de la part des Américains, soit d'abord la mise en place d'une loi et, ensuite, l'adoption d'un traité. « Il doit y avoir un accord, un accord international, un document qui contient des sanctions par lequel nous pourrions évaluer nos progrès et

**Suite A-2, Pluies...**

## Le président de la CTCUQ se montre intéressé à la succession de Pelletier

Advenant le départ de M. Jean Pelletier, le conseiller André Forgues, actuel président de la CTCUQ, se montre intéressé à la mairie de Québec, sans écarter la possibilité de se rallier à la candidature éventuelle de l'ex-ministre Jean-François Bertrand qui semble en train de bâtir une organisation électorale.

par **MARCEL COLLARD**  
**LE SOLEIL**

Comme LE SOLEIL l'a publié en exclusivité, hier, M. Pelletier annoncera très prochainement sa décision de ne point briguer les suffrages pour un quatrième mandat à la mairie de Québec, aux élections du 5 novembre.

On a bien tenté, hier après-midi, d'obtenir les commentaires de M. Pelletier. Ce fut sans plus de succès que les journalistes qui l'ont attendu, en matinée, pour l'interroger à la sortie de la station radiophonique où il se rend donner une entrevue chaque jeudi matin.

Au cours de l'émission radio-

phonique, M. Pelletier a reproché aux journalistes de le harceler. Il a affirmé qu'il était assez responsable pour faire l'annonce de sa décision au moment opportun. « Je n'ai pas été élu par les journalistes », a ajouté M. Pelletier.

Joint à son domicile, en fin d'après-midi, le président de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec, le conseiller Forgues, n'a pas cherché à cacher ses aspirations politiques. « Je suis un homme de parti et mon objectif est de permettre au PC de conserver le pouvoir. Avant de m'engager dans une éventuelle course à la direction contre un autre candidat, qu'il s'agisse de M. Bertrand ou de quelqu'un d'autre, je tiendrai à le rencontrer pour discuter de son programme, de sa façon de diriger le conseil et de la collaboration qu'il attend de moi.

« Avec le maire actuel, a ajouté M. Forgues, j'ai toujours eu beaucoup de latitude comme conseiller. Il n'a jamais cherché à intervenir dans mes fonctions de président de la CTCUQ. »

Par ailleurs, LE SOLEIL a appris que M. Gilles Richard, ex-président du Carnaval de Québec, de la Chambre de commerce et de l'ancienne Société Inter-Port faisait bien partie de l'équipe de soutien de M. Bertrand. Contrairement à un renseignement publié hier, au lieu de s'occuper de financement, M. Richard agit plutôt comme principal organisateur de la campagne électorale si M. Bertrand décide d'entrer dans la lutte à la direction du Progrès civique.

Le financement est plutôt du ressort du comptable Guy Boullanger, actuellement président de l'Orchestre symphonique et

soudre le problème, qui tourne essentiellement autour du sous-financement de l'établissement hospitalier beauceron.

Regroupés, il y a quelques années, le pavillon Notre-Dame et le pavillon Saint-Joseph, de Beauceville, vivent maintenant une séparation.

**Partage budgétaire inéquitable**

Le personnel médical et administratif de l'établissement hospitalier ont déclenché un arrêt de travail, hier matin, pour dénoncer le partage budgétaire annoncé mardi par l'administrateur provisoire du CHR, M. Jacques Brunet.

Ce dernier accorde au pavil-

## Pavillon Notre-Dame : le Conseil des services essentiels ordonne le retour au travail

SAINT-GEORGES-OUEST — Le Conseil des services essentiels ordonne aux employés du pavillon Notre-Dame du Centre hospitalier régional de la Beauce (CHRB), à Saint-Georges-Ouest, de retourner au travail.

par **GILBERT LEDUC**  
**LE SOLEIL**

Tard hier soir, les porte-parole des employés n'avaient pas encore fait connaître leur réaction à cette décision du conseil des services essentiels qui avait réuni, en après-midi, les huit syndicats d'employés ainsi que la direction du pavillon Notre-Dame.

En soirée, au terme de l'assemblée générale au cours de laquelle les syndiqués ont été informés des conséquences de l'ordonnance du conseil des services essentiels, le député-ministre de Beauce-Sud, M. Robert Dutil, s'est joint aux dirigeants syndicaux et aux administrateurs pour tenter de ré-



Le colonel Oliver North a manifesté son intention d'interjeter appel.

## North reconnu coupable de trois chefs d'accusation

WASHINGTON (AP, AFP) — Oliver North, l'ancien lieutenant-colonel des marines qui était au cœur des efforts de la Maison-Blanche pour vendre secrètement des armes à l'Iran et fournir clandestinement des armes aux rebelles nicaraguayens, a été reconnu coupable, hier, de trois des chefs d'accusation portés contre lui.

North connaîtra sa sentence le 23 juin. Il risque un maximum de 10 ans de prison et \$900,000 d'amende.

Dès sa sortie du tribunal, l'ancien militaire a annoncé qu'il porterait le jugement en appel.

« Chez les marines j'ai appris à me battre et à me battre aussi longtemps qu'il le faut pour l'emporter. Nous allons poursuivre cette bataille et nous serons blancs », a-t-il déclaré.

La Maison-Blanche a fait savoir que le président George Bush ne ferait aucune déclara-

tion sur le jugement. À Los Angeles, l'ancien président Ronald Reagan s'est, lui aussi, refusé à tout commentaire.

**Trois fois coupable**

À l'issue d'un procès de trois mois, les jurés, qui avaient été choisis pour leur méconnaissance de l'Irlande, ont reconnu North d'avoir illégalement accepté qu'un système de sécurité, valant plus de \$15,000, soit installé sur sa propriété, d'avoir détruit des documents officiels après le déclenchement du scandale et d'avoir entravé l'enquête du Congrès sur l'affaire.

**Suite A-2, North...**

**Suite A-2, Conseil...**

**Suite A-2, Mairie...**

Suites de la première page

Pluies...

prendre des mesures contre les contrevenants si nécessaire. » M. Mulroney juge globalement que les choses continuent d'évoluer très positivement.

Le 10 février à Ottawa, M. Bush avait dit qu'il espérait que les discussions allaient commencer dès cette année pour la négociation d'un accord. De l'avis de hauts fonctionnaires canadiens, il y a cependant des variations d'interprétation entre Américains et Canadiens sur les mots de « traité et accord » et ce que l'une ou l'autre entente pourrait impliquer. La déclaration d'hier ne constitue donc pas selon eux un quelconque recul par rapport à l'intention américaine de signer à un moment donné un document bilatéral.

Ce qui importe

De l'avis d'un observateur intéressé, M. Michael Perley, porte-parole de la Coalition canadienne sur les pluies acides, les propos du président George Bush donnent l'impression qu'il est vraiment prêt à agir. Mais quant à la signature d'une entente internationale, ce n'est pas vraiment ce qui est important pour lui.

D'autre part, M. Perley n'a pas décrit en termes très flatteurs le groupe de grandes compagnies qui décernaient, hier, dans la capitale américaine un prix en environnement au premier ministre Mulroney. Ce groupe de multinationales regroupées derrière le International Environment Bureau contient quelques-uns des plus grands pollueurs dans le domaine des pluies acides, notamment US Steel, Ford, British Coal et Dupont. Or la crédibilité du prix repose sur ceux qui le décernent, conclut-il.

Une douzaine de représentants américains et canadiens de Greenpeace qui manifestaient devant l'hôtel où M. Mulroney recevait son prix, allaient encore plus loin. Selon M. John Bennett, de Greenpeace Canada, Mulroney ne mérite pas une telle décoration, son gouvernement ayant sabré le budget de l'environnement. Quant aux compagnies, il estime que leur organisation n'est rien d'autre qu'une façade pour se donner bonne bouche alors qu'ils continuent à piller l'environnement et à s'opposer à toute action positive.

Autre texte sur la visite de Mulroney en page A-12

North...

Il a en revanche été acquitté des neuf autres chefs d'accusation, pour la plupart plus graves, notamment de faux témoignage devant le Congrès et l'attorney general Edwin Meese.

Le lieutenant-colonel Fred Peck, un porte-parole des marines, a indiqué hier que North risquait de perdre sa pension annuelle de \$27.200. C'est seulement le verdict de culpabilité se rapportant à la destruction de documents qui pourrait avoir cette conséquence. North avait détruit des dossiers du Conseil national de sécurité.

Lors de son témoignage, North, deux fois blessé et décoré au Vietnam, avait admis qu'il avait détruit ou maquillé des documents et qu'il avait menti au Congrès. Il avait dit qu'il avait agi de la sorte pour dissimuler des secrets qu'il avait reçus l'ordre de protéger.

La défense avait vainement demandé la comparution de Ronald Reagan, ce qui fut refusé par le juge Gerhard Gesell.

Maintenant que ce procès est terminé, la prochaine cible majeure du procureur indépendant Lawrence Walsh sera l'ancien patron de North, l'amiral John Poindexter.

Le procès de ce dernier, qui dirigea le Conseil national de sécurité sous Reagan, débiterait en septembre. Comme Pointexter avait des contacts quotidiens avec Reagan, contrairement à North, son procès pourrait fournir des révélations sur ce que savait Reagan de l'Irangible.

Le prochain procès sera, toutefois, celui de Joe Fernandez, qui était le chef d'antenne de la CIA au Costa Rica. Il est accusé d'avoir menti aux enquêteurs de la commission présidentielle, dirigée par John Tower, et à ceux de la CIA. Le début de son procès est prévu pour le 10 juillet.

Assurance...

de cet accident, les réclamations en cours et le pourcentage de responsabilité supportée par cette personne.

Le projet de loi prévoit que les assurés devront être informés que ces informations pourront être transmises et que toute personne pourra exercer un droit d'accès et de rectification à son dossier.

Les modifications apportées par le projet de loi 133 du ministre Fortier ne touchent en rien le régime public d'assurance automobile qui couvre exclusivement les dommages corporels causés par un accident de la route.

Bromont : l'usine Hyundai est presque paralysée

L'usine Hyundai, de Bromont (Estrie), est quasi paralysée depuis lundi, à la suite d'un bris dans les tuyaux souterrains qui alimentent les robots en peinture.

par GUY DUBÉ  
LE SOLEIL

Visiblement ennuyé par les questions du SOLEIL, un porte-parole de la compagnie, René Larocque, a admis, hier, que l'atelier de carrosserie et de peinture, où travaillent habituellement 350 personnes, ne fonctionne plus depuis le début de la semaine à cause d'une fuite dans un conduit.

« Nous sommes en pleine période de rodage », a-t-il insisté. Ce bris apportera des retards de production d'environ 70 véhicules par jour. Il est possible que tout rentre dans l'ordre dès aujourd'hui ou dans les journées qui viennent.

De l'eau, de l'air ou de l'huile, personne ne sait encore, se serait mélangé à la peinture. L'usine de-

vra reprendre la peinture de certains véhicules produits au cours des derniers jours ; avant que les inspecteurs ne s'aperçoivent de la déféctuosité, les robots continuaient en effet leur travail.

L'usine Hyundai de Bromont, construite au coût de \$380 millions, devrait produire quotidiennement une centaine de véhicules Sonata dès la fin de mai.

M. Larocque a précisé que les employés touchés par la paralysie étaient temporairement affectés à d'autres travaux de finition et à la formation professionnelle.

Pendant ce temps, toutes les visites industrielles ont été annulées, pour éviter toute déception des visiteurs qui déambuleraient devant des lignes de montage qui n'avancent pas.

Mairie...

membre du conseil d'administration du Port de Québec.

De son côté, M. André Paquette a confié au SOLEIL qu'il attendait seulement un signal de M. Bertrand pour se lancer dans l'organisation. M. Paquette, de l'agence de Communication Daniel Morency, a participé à la première campagne électorale de M. Bertrand, dans la circonscription de Vanier. Il travailla aussi pour lui comme directeur de cabinet durant un an et demi. Il fit aussi partie du cabinet de l'ex-ministre conservateur Michel Côté.

Conseil...

lon Notre-Dame 54,5 % d'un budget global d'environ \$33 millions à partager entre les hôpitaux en voie de devenir autonomes. Le comité de soutien à la restructuration du Pavillon Notre-Dame demande sa part de 56 % du budget. « Sinon, on devra couper dans les services offerts à la population », lance le président de ce groupe de pression regroupant tous les employés de l'hôpital, Clément Rhéaume.

« Du temps de la fusion, chacun des pavillons se souciait peu de savoir si la répartition budgétaire était conforme à la réalité ; mais aujourd'hui, c'est différent : on divorce et le pavillon Notre-Dame demande la part nécessaire à sa survie », précise-t-il.

L'urgence de l'établissement de Saint-Georges-Ouest a été accessible toute la journée, mais les personnes qui avaient rendez-vous à la clinique externe ont dû remettre à plus tard leur visite à l'hôpital.

Les membres du conseil des services essentiels n'ont pas déposé à la cour supérieure l'ordonnance émise hier. On compte sur la bonne volonté des employés pour la reprise normale du travail. Advenant la poursuite des moyens de pression, l'ordonnance sera déposée à la cour et les grévistes seront alors accusés d'outrage au tribunal.

Dès demain dans LE SOLEIL

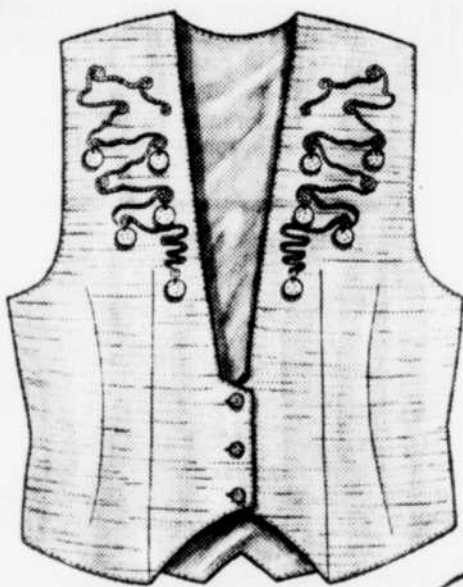
Les divers « avantages » économiques consentis aux autochtones du pays par les gouvernements — des compensations de l'ordre de \$4 milliards cette année — font souvent l'envie de nombreux « Blancs », quand ils ne suscitent pas leur grogne. L'avère d'une médaille à tous les jours son revers, comme a pu le constater Roger Bellefeuille, dans une série d'articles qui jettent un regard sur deux réserves, l'une urbaine, l'autre rurale. À lire à compter de demain, dans LE SOLEIL, sous le titre thématique : « Du wigwam au bungalow ».



LA QUOTIDIENNE  
tirage du 4 mai  
7-6-6  
6-1-8-7

TWIK®

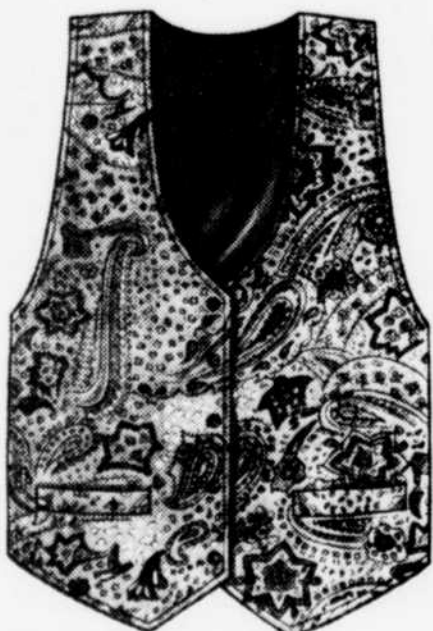
TWIK MANI VESTE...



Woodstock... 125.00



Angélique... 35.00



Dandy... 48.00



Louis XIV... 28.00



Globe-trotter... 25.00

cinq styles illustrés et tous les autres à voir chez twik... la plus vaste sélection de vestes en ville!

la maison



simons

TROIS MAGASINS...

PLACE STE-FOY,

GALERIES DE LA CAPITALE,

VIEUX QUÉBEC



Ce mécanicien de 26 ans, Guy St-Pierre, en est à sa quatrième accusation de conduite en état d'ébriété depuis quatre ans.

## Déjà condamné trois fois pour conduite en état d'ébriété Un chauffard ivre arrache la jambe gauche d'un jeune technicien

Le chauffard qui a broyé la jambe gauche d'un technicien en électronique alors que celui-ci rangeait des objets dans une voiture garée dans la 41<sup>e</sup> Rue ouest, à Charlesbourg, mercredi soir, a été formellement accusé, hier à Québec, de négligence criminelle et de conduite avec facultés affaiblies, ayant causé des lésions corporelles.

par ISABELLE JINCHEREAU  
LE SOLEIL

Guy St-Pierre, un père de famille de 26 ans de Place Gros-Pin, déjà condamné trois fois en 1985 et 1987 pour conduite en état d'é-

briété et dont le test d'alcoolémie indiquait des taux de .15 et .17 à la centrale de police de Charlesbourg, a plaidé non coupable hier devant le juge. Il restera en prison jusqu'au 9 mai en attendant son enquête sur cautionnement.

Le conducteur de la Ford Granada bleue circulait sur cette rue vers 23 h, tous phares éteints, en grignotant ses frites, lorsqu'il a heurté le coin gauche du coffre de la Chrysler New-Yorker, devant lequel se trouvait la victime.

La voiture du suspect a littéralement arraché la jambe gauche de Luc Rousseau et l'a projeté 25 mètres plus loin sur la chaussée, lui infligeant de graves lésions internes à l'abdomen ainsi que des fêlures au bassin. Son compagnon, Camille Morin, âgé de 40

ans, l'a échappé belle. Il avait lui aussi le dos tourné au chauffard et se tenait du côté droit du coffre. Mais il a pu se déplacer à temps.

« L'appareil vidéo que tenait la victime a été retrouvé à côté de son perron, au 335, 41<sup>e</sup> Rue ouest, ses lunettes et ses clés près de la borne-fontaine. Aucun témoin ne peut dire à quelle vitesse le chauffeur conduisait », précise le sergent-detective Gaston Sanschagrin, de la police de Charlesbourg.

Le 30 janvier 1987, le mécanicien Guy St-Pierre avait été condamné 14 jours de prison pour conduite avec plus de 80 milligrammes d'alcool dans le sang et il avait perdu son permis pour un an. Le 26 août 1985, à Rivière-du-Loup, l'accusé avait dû payer une amende de \$225 pour le même motif. St-Pierre avait été amené en cour six semaines plus tôt, toujours à cet endroit, pour conduite avec facultés affaiblies.

Hier, les médecins de l'hôpital Saint-François-d'Assise ont dû amputer la jambe de la victime jusqu'au genou gauche et décideront aujourd'hui s'ils couperont jusqu'à l'aîne. Sa compagne, Sonia Ouellet, n'a pas l'intention de laisser trainer les choses et envisage de poursuivre le fautif au civil.

« De la boisson, j'en prends pas et Luc non plus. C'est trop révoltant. Dire que ça faisait trois ou quatre fois que Luc retardait sa sortie jusqu'à la voiture de Camille. Mais il voulait récupérer ses billets de loto 6/49 », raconte-t-elle. Au moment de la tragédie, Mme Ouellet était couchée. Mais elle a tout entendu. « C'était terrible de voir Luc souffrir en silence. Il a fallu lui cacher sa blessure », dit-elle.



La victime était debout dans la rue, juste devant le coffre de cette Chrysler New-Yorker, qui a été emboutie par la Ford Granada du suspect.



La victime, Luc Rousseau, restera infirme pour la vie.

## Charlesbourg: les policiers ne prisent guère les projets de leur chef

Le directeur du service de protection publique de Charlesbourg, Jean Lalonde, vient à peine de s'installer à la centrale que déjà, ses 72 policiers-pompiers grondent. Non pas parce qu'ils en veulent à leur chef de patrouiller à l'occasion la nuit, d'arriver avant eux sur des alarmes de vol, de tenir un boyau d'incendie ou de distribuer des billets.

par ISABELLE JINCHEREAU  
LE SOLEIL

Mais surtout parce qu'ils n'ont pas tellement apprécié de se faire dire, par exemple, qu'il exploitait 30 % de leur potentiel au niveau de l'index général des plaintes (volume). Et qu'ils voient d'un mauvais oeil les patrouilles de soir et de nuit à un seul homme, l'abolition des cinq postes de policiers-répartiteurs-psychologues au profit de secrétaires-réceptionnistes-informaticiennes.

La scission des postes de pompiers et de policiers-pompiers ne leur dit rien qui vaille non plus, pas plus que les sorties qu'on propose au seul agent de garde au poste avec le sous-officier sur chaque quart de travail. Quant aux projets d'examen de promotion, qui seraient désormais supervisés uniquement par l'Institut de police de Nicolet, ainsi que de temps supplémentaire effectué par les patrouilleurs en moto-cross, sans temps de rotation, ils les contestent aussi.

Si le président du syndicat, Normand Rainville, admet que le directeur a dédaigné à la fin d'avril sa proposition d'offre globale de règlement de leur convention collective, échue depuis le 31 décembre, parce que ses membres refusaient les conditions énumérées plus haut, il ne s'avoue pas vaincu pour autant. Le 2 mai, il enregistrerait une demande d'arbitrage au ministère du Travail. Après tout, les 150 policiers de la ville de Québec l'ont bien fait.

Depuis la fin décembre, il n'y a eu que quatre rencontres entre les parties, dont une incluant le chef

Lalonde. D'ailleurs, pour permettre au nouveau patron de se familiariser avec leur organisation, la Fraternité des policiers avait retiré, le 10 avril, toutes ses demandes, proposant le statut quo sur le contrat actuel pour deux ans, sauf sur le salarial.

Les syndiqués veulent une hausse de 4,5 % à partir de janvier, 4,5 % le 1<sup>er</sup> juillet et 4 % en 1990, ce qui porterait leur salaire hebdomadaire à \$904 et leur donnerait la parité avec leurs confrères de la SPCUM. On leur offre 4,5 % en 1989, 4 % en 1990 et la même chose en 1991.

« Si ça force, c'est à cause des demandes du nouveau directeur. Il nous parle sans cesse de Sorel et de Baie-Comeau. Y'a peut-être pas connu ce que c'est qu'un syndicat uni. En 25 ans, on a eu deux présidents de syndicat et cinq chefs de police », dit le secrétaire Marcel Gendraul. Déjà, certains policiers envisagent de ne pas présenter à la remise de certificat méritoire prévue vendredi et se promettent un tête-à-tête silencieux avec leur chef.

Le principal intéressé, Jean Lalonde, prend la chose avec calme et philosophie. Lors d'un bref entretien hier, il a souligné que presque tous les griefs en suspens ont été réglés à son arrivée et qu'il se sert des bonnes cotes décrochées par les policiers de Baie-Comeau et Sorel pour stimuler ses troupes. « Je ne demande à personne ce que je ne fais pas. La police, j'en mange. Même si j'étais à la CUM, je patrouillerais si le coeur m'en dit », conclut-il. Il a été impossible de joindre hier le directeur des ressources humaines de la ville, Jean Nolin.



Elizabeth Vincent prétend que des employés du Centre de détention d'Orsainville venaient régulièrement à son commerce acheter du tabac destiné aux prisonniers du centre.

## Selon une autochtone de la réserve Québec s'approvisionne en tabac « illégal »

Si Revenu Québec considère comme illégale la vente de cigarettes « hors taxes » sur les réserves, cela n'empêcherait pas le bureau du Solliciteur général du Québec chargé de l'administration des centres de détention sous sa juridiction, de s'approvisionner en tabac « hors taxes » sur le territoire du Village-des-Hurons.

C'est du moins ce que prétend Mme Elizabeth Vincent, une autochtone de la réserve amérindienne du Village-des-Hurons qui a exploité, entre octobre 1987 et le 8 février, un commerce de vente au détail. Au cours d'un entretien hier, Mme Vincent a confié au SOLEIL que des employés du Centre de détention d'Orsainville venaient régulièrement, normalement aux 15 jours, acheter entre 10 et 15 boîtes de tabac destiné aux prisonniers du centre.

Ceux-ci venaient faire leurs achats de tabac à bon prix, généralement de l'Export « A », à bord d'un véhicule du gouvernement, « une vanne allongée bleue, style fourgon cellulaire, et portant l'inscription du Solliciteur général du Québec ».

À la direction du Centre de détention d'Orsainville, on nous a simplement signifié qu'il fallait communiquer avec le bureau

des sous-ministres du Solliciteur général pour quelque information sur les centres de détention.

La personne responsable était absente hier. Sa remplaçante n'a pas retourné notre appel. C'est par ailleurs avec beaucoup d'insistance que l'on voulait connaître à l'avance l'objet de notre appel. Pratique courante Par ailleurs, affirmait Mme Vincent, c'est pratique courante que des officiers de la justice se procurent leurs cigarettes dans les magasins de la réserve, comme beaucoup d'autres non-Amérindiens, pour faire des économies qui en bout de ligne deviennent substantielles.

Cela n'a rien d'extraordinaire en soi, dit-elle, sinon que ce sont les seuls autochtones sont accusés de « méfaits » au sens de la loi, alors que beaucoup de gens utilisent ce marché que nous considérons comme tout à fait légal puisque conforme aux traités qui ont été signés.

## Vente de cigarettes au Village-des-Hurons Revenu Québec ne peut percevoir de cotisations

Même si un premier jugement lui était favorable, le ministère du Revenu du Québec ne pourra percevoir des cotisations de \$1,130,379.32 pour la vente de cigarettes dans un établissement commercial situé sur le territoire de la réserve indienne du Village-des-Hurons.

textes d'ANDRÉ DIONNE  
LE SOLEIL

Dans un jugement rendu le 1<sup>er</sup> mai, le juge Jules Allard de la cour supérieure a accueilli favorablement une requête en rétractation de jugement déposée par Mme Elizabeth Vincent, invalidant un jugement qui permettait au ministère québécois de percevoir cette somme pour des taxes qu'il juge impayées et auxquelles il aurait droit.

Par ailleurs, quelques heures après avoir rendu public en conférence de presse le document du juge Allard, Mme Vincent se voyait signifier huit autres accusations criminelles, cette fois en vertu des lois fédérales sur l'accise et les douanes.

C'est le caporal Pierre Filion de la Gendarmerie royale du Canada qui lui a signifié ces mandats, en fin d'après-midi hier. Mme Vincent doit se présenter au palais de justice de Québec, le 7 juillet, pour répondre de ces accusations.

« Le harcèlement continue », commentait Mme Vincent au cours d'un bref entretien téléphonique en fin d'après-midi hier.

Pour le moment, confiait Mme Vincent, on n'ose plus toucher aux autochtones de Kahnewake. Ils ont peur, disait-elle au cours de cet entretien, c'est pourquoi toute leur attention et leur harcèlement se porte sur le Village-des-Hurons.

Cette histoire commence au tout début de cette année, le 13 janvier, alors que Revenu Québec émet un avis de cotisation pour taxes impayées au montant de \$1,130,379.32, une somme

qu'il juge exigible le 25 janvier 1989 et cela « immédiatement », dit le jugement de Jules Allard.

Le 6 février 1989, la procureure de la cour supérieure, Mme Lise Roy, émet un jugement en ce sens comme le lui permet la loi sur l'impôt, article 28. Ce premier jugement est signifié à Mme Vincent le 10 février suivant et celle-ci dépose une requête en rétractation de jugement 7 jours plus tard.

Elle fonde son argumentation, présentée par Me Jacques Laroche, sur le fait que le ministère du Revenu n'a pas le droit d'imposer de telles taxes sur le territoire d'une réserve, encore moins d'exiger leur perception, et cela en vertu des droits ancestraux reconnus par des traités et confirmés par certaines lois.

Elle invoque entre autre l'article 92 de la loi constitutionnelle de 1867, l'article 87 de la loi sur les Indiens et le traité du général Murray liant l'empire britannique et la nation huronne. Ce traité qui remonte à septembre 1760, accorde le droit de liberté de commerce entre nations autochtones et le respect de la religion et des coutumes des Hurons.

Or, c'est « l'inapplicabilité des lois fiscales du Québec » dont il est question et « clairement l'exigibilité du montant cotisé qui est visé », écrit le juge Allard.

Le juge déboute le ministère du Revenu en annulant le premier jugement et affirme « qu'il apparaît opportun que la cour supérieure puisse se saisir de ce litige », soit de se saisir en quelque sorte de la question de fond, celle des droits des autochtones au Québec, notamment en matière fiscale.

**Merci Maman**

**LES PERLES**  
boucles d'oreilles  
5<sup>95</sup> \$ à 19<sup>95</sup> \$  
les colliers  
15<sup>95</sup> \$ à 29<sup>95</sup> \$

**Norman**

VOIR P. 7

## Accusations d'abus de confiance

# Le député Denis Perron totalement blanchi

Déjà acquitté de complot, le député de Duplessis à l'Assemblée nationale, Denis Perron, a été absolument blanchi des accusations d'abus de confiance qui pesaient contre lui, hier, à Sept-Îles.

par MARC SAINT-PIERRE  
LE SOLEIL

« Rien dans la preuve n'amène le tribunal à conclure qu'il y a eu malversation ou acte dérogatoire qui a pu être commis par l'accusé (M. Perron) et cela de la façon la moins grave que possible », a indiqué dans un jugement écrit le juge Jean Dutil, siégeant au Palais de Justice de Sept-Îles.

Entendu en avril, le procès avait nécessité trois jours d'audience; le juge avait acquitté M. Perron sur le banc quant à une accusation de complot et pris la cause en délibéré pour les chefs d'abus de confiance.

Le député Perron a accueilli le jugement avec émotion. Des applaudissements ont fusé de la salle dès que le juge s'est retiré, après un « bonne chance » à l'adresse du député. Des proches collaborateurs du député lui ont également manifesté leur affection.

« C'est en vain que le tribunal cherche une dérogation, si minime soit-elle, aux règles normales de conduite que doit avoir tout officier public dans l'exécution de ses fonctions », a ajouté le juge Dutil dans son long et très minutieux jugement.

Bref, Denis Perron a été totalement acquitté de complot et des trois accusations d'abus de confiance portées contre lui en rapport avec un tour de passe-passe monté à Gallix en 1983, 1984 et 1985. Praticé au détriment du ministère québécois des Transports, le stratagème mis au point par la petite municipalité nord-côtière consistait à détourner en partie des subventions destinées à l'entretien du réseau routier municipal. Ceci, afin de disposer de sommes d'argent pour réaliser

d'autres travaux municipaux non admissibles.

Au terme du programme d'aide à l'amélioration des chemins municipaux, les députés québécois des régions non urbaines comme M. Perron disposent d'une enveloppe discrétionnaire pour les petites localités de moins de 10,000 habitants.

C'est le maire de l'époque, Léo Méthot, qui aurait été le maître d'oeuvre du système visant à court-circuiter les subventions du programme.

Or, de l'avis du juge Dutil, le député Perron n'était au courant de rien. « (...) M. Perron n'a pas été informé des tractations frauduleuses des membres du conseil municipal de Gallix. N'étant pas informé, il n'a certainement pas pu participer, de quelque manière que ce soit, au stratagème expliqué dans la présente cause », a souligné le juge.

### Machination

Après le jugement, au cours d'une conférence de presse improvisée dans la salle même du tribunal, le député Perron a réaffirmé avoir été la victime d'une machination politique.

« Je suis actuellement assuré qu'elle (la machination) existait et qu'elle existe toujours. Une machination qui est partie d'ici même dans Duplessis et qui s'est rendue jusqu'à Québec », a dit M. Perron.

Au cours des prochains jours, le député et ses avocats se concerteront par ailleurs pour déterminer s'il y a lieu de risquer devant les tribunaux.

« C'est un long jugement. Nous allons l'étudier et nous avisons », a noté à ce propos l'avocat de M. Perron, Charles-Henri Desrosiers, de Sept-Îles.

Histoire de ne pas entacher la bannière du Parti québécois de

quelque manière, M. Perron avait démissionné du caucus des députés de son parti dès l'annonce des poursuites. Il entend maintenant se retrouver en coude à coude avec ses collègues le plus tôt possible et rentrer à l'Assemblée nationale mardi.

En écho à Québec, au cours d'un entretien avec des journalistes, le leader de l'Opposition, Guy Chevrette, s'est réjoui de l'acquiescement du député Perron. « Au nom du parti, au nom de tous mes collègues députés et au nom de M. Parizeau, je veux immédiatement souhaiter la bienvenue dans le caucus à M. Perron », a-t-il dit.



Le député de Duplessis à l'Assemblée nationale, Denis Perron, a été blanchi des accusations d'abus de confiance qui pesaient contre lui.

« Assez, c'est assez », disent Charny et St-Rédempteur

## L'entreprise Alex Couture priée de déménager

CHARNY — À l'aube d'un autre été « chaud », Charny et Saint-Rédempteur reviennent à la charge pour exiger la relocalisation de l'usine d'équarrissage Alex Couture Inc., de Charny.

par GILBERT LEDUC  
LE SOLEIL

« En dépit de tous ses efforts, l'entreprise n'a jamais pu faire la preuve qu'elle pouvait cesser de polluer », a affirmé, hier, le maire de Charny, M. Marc Lavallée.

Il explique que la patience de ses commettants est à bout. « Au cours des deux dernières années, pas moins de 28,000 plaintes ont été faites par les résidents de Charny qui, en juillet et en août, doivent littéralement se barricader dans leur maison pour ne pas respirer les odeurs de charogne qui sortent de la cheminée d'Alex Couture Inc. », souligne M. Lavallée.

Les villes de Charny et de Saint-Rédempteur ainsi que la

MRC des Chutes-de-la-Chaudière ont vainement tenté de faire comprendre à cette entreprise spécialisée dans le recyclage des matières organiques d'aller s'implanter ailleurs que dans une zone urbanisée.

L'appui du ministère de l'Environnement se fait attendre, dit M. Lavallée, qui fait des pieds et des mains depuis plus de 18 mois afin de rencontrer le ou la ministre de l'Environnement. On n'a pas réussi à mettre la patte sur Clifford Lincoln et on tente actuellement de plaider la cause des citoyens de Charny et de Saint-Rédempteur auprès de Lise Bacon.

### Frein au développement

Au simple plan de la fiscalité municipale, Charny ne voit plus d'intérêts à compter sur ce citoyen pollueur qui occupe un terrain de

quatre millions de pieds carrés. « Alex Couture Inc. paie annuellement \$118,192 de taxes et je suis convaincu que nous pourrions aller chercher entre \$700,000 à \$800,000 par année si cet espace était occupé par des résidences unifamiliales », estime M. Lavallée.

Son confrère de Saint-Rédempteur, M. Claude Boiteau, prétend même que la présence d'Alex Couture Inc. est un frein au développement d'une partie de l'ouest de la Rive-Sud immédiate de Québec.

Charny et Saint-Rédempteur voudraient bien voir Alex Couture Inc. quitter le périmètre urbain avant que ne débute les travaux d'assainissement des eaux usées. Elles doivent en effet s'associer à Bernières et à Saint-Nicolas pour financer l'implantation d'une usine ou des étangs d'épuration. « Considérant que la charge polluante d'Alex Couture Inc. équivaut à celle des quatre villes réunies, il en coûterait sûrement \$10 millions de plus par année pour assainir les eaux usées de l'usine », calcule le maire de Charny.

« Moi, je veux bien assumer l'épuration des eaux de ma ville, mais certainement pas celles d'Alex Couture Inc. », ajoute M. Boiteau.

Par ailleurs, c'est ce matin que débute l'audition de la cause d'Alex Couture devant la Commission municipale du Québec. Cette dernière se prononcera sur la décision du ministère de l'Environnement de refuser le plan d'assainissement de l'entreprise. Selon le MENVIQ, ce plan ne répond pas aux normes de la Loi sur l'environnement.

## Des sociétés françaises invitées à s'installer à la « grande place »

PARIS — Le promoteur Laurent Gagnon, la firme torontoise Citicom et le maire de Québec, M. Jean Pelletier, tentent toujours d'intéresser des sociétés françaises à venir s'installer à la future « grande place ». Cependant, le premier conseiller économique de la Délégation générale du Québec à Paris, M. Jean-Paul Ruszkowski, a refusé de dévoiler au SOLEIL auprès de qui des démarches avaient été entreprises, sauf pour le groupe Le Printemps.

par YVES THERRIEN  
LE SOLEIL

Selon M. Ruszkowski, Gagnon-Citicom souhaite toujours l'arrivée de magasins de prestige, comme Le Printemps ou Les galeries Lafayette, afin de donner un « look » européen à la « grande place ». L'accord de libre-échange Canada-États-Unis et le marché libre d'Europe 1992 seraient des facteurs déterminants pour intéresser des investisseurs étrangers.

Il souligne par ailleurs que 65 accords commerciaux ont été conclus pendant l'exercice financier se terminant le 31 mars 1989, comparativement à 25 lors de

l'exercice précédent. Ce qui s'est traduit par une augmentation de 18 % des exportations québécoises en France, pour un total de \$460 millions.

Au total, la délégation a permis la concrétisation de 125 ententes de relations commerciales entre le Québec et la France, autant pour des investissements de part et d'autre que pour des échanges de technologie. Il rappelle à ce propos les expériences de Cascades et de Plastique moderne de Saint-Hyacinthe, deux compagnies qui se sont installées en France pour mieux exploiter le marché européen en 1992.

« Régulièrement, explique-t-il, nous recevons des investisseurs québécois qui cherchent à ouvrir de nouveaux marchés ou tentent de dénicher des partenaires. De même, les commissaires industriels de plusieurs villes du Québec viennent faire leur tour pour attirer chez eux des investisseurs européens. »

## Correction

Le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, visitera sa circonscription de Charlevoix le jeudi 18 mai et non pas le lundi 8 mai comme il a été écrit dans nos pages ces derniers jours.

### 3 cadrans audacieux

Clin d'oeil au temps.  
Le temps de s'amuser.  
De prendre son temps.  
Pour être de son temps.  
Juste à temps!

Aujourd'hui on peut se jouer du temps de plus d'une façon.  
Comme avec notre nouvelle montre Birks offerte en trois tailles différentes. Grande, très grande ou encore plus grande.  
Chiffres arabes ou romains. Boîtier de ton doré à l'épreuve de l'humidité. Bracelet en cuir souple. 150 \$ ch.

- garantie Birks de 2 ans • gravure gratuite • certificat pour le remplacement gratuit d'une pile • centres de service dans toutes les grandes villes du Canada • personnel qualifié

## BIRKS

**POULIES A COURROIES**

**GATES**

**Service d'urgence 24 heures**

**GENERAL BEARING SERVICES INC.**

473, Dorchester Sud, Québec  
Tel.: 529-9088  
Fax: (418) 529-5654  
1-800-463-2177

**CESSEZ DE FUMER**

- Traitement au laser
- Sans douleur et effet secondaire
- Normalement, un traitement suffit

Centre de Laserthérapie  
Laser World  
**418-622-9138**

## Club Entrain

### Été '89

TARIFICATION	au 1er mai	au 1er juin
Catégorie		129\$
Individu	139\$	189\$
Couple	199\$	109\$
Étudiant	119\$	

**ÉPARGNEZ 50%**  
Toute personne détenant une carte estivale 1989 peut épargner 50% de son investissement en s'inscrivant à un abonnement annuel de conditionnement physique, raquette, «Passport Workouts»  
Cette offre se termine le 31 octobre 1989.

**PLACE BELLE COUR**  
2600, boul. Laurier  
Sainte-Foy **658-7771**

## Entrelacs d'argent

À la fois classiques et modernes. Bijoux en argent fin italien. Pour une allure spectaculaire. Minutieusement polis à la main.

De notre collection de colliers, bracelets et boucles d'oreilles. 35\$ à 145 \$.

Représentés: boucles d'oreilles en V. 35 \$.  
Collier genre lasso. 140 \$.  
Pendants d'oreilles. 45 \$.

## BIRKS

# L'agent Denis Côté recevra sa sentence le 12

C'est le 12 mai que le juge Mark Dubé rendra sentence dans l'affaire de l'agent de police lévisien Denis Côté. Hier, au palais de justice de Québec, l'avocat de la défense, Me André Gaulin, suggérait au tribunal d'accorder une libération conditionnelle à son client qui s'est reconnu coupable de voies de fait avec lésion sur son ex-femme.

présentations sur sentence, ce psychologue avait déclaré que le cas du policier s'était amélioré et que la situation n'était plus du tout dangereuse.

La défense soulignait que le po-

licier a déjà été puni par une détention préventive de 24 jours et qu'il a subi une perte de salaire de \$12,000 depuis qu'il a été suspendu sans solde par le conseil municipal de Lévis, le 10 janvier. La

suspension est en vigueur jusqu'à la fin des procédures entreprises en vertu du Code pénal. La Couronne n'est pas allée à l'encontre de la proposition de la défense dans cette cause.



Alain BOUCHARD

## Condamné pour conduite avec facultés affaiblies Le policier Grégoire interjettera appel

Les procureurs du capitaine de police Claude Grégoire, de Sainte-Foy, en appelleront du verdict de conduite avec facultés affaiblies qui a valu, hier, à l'officier une amende de \$450, assortie de l'interdiction de conduire un véhicule pendant trois mois. Selon l'avocat de la défense, Me André Gaulin, l'appel sera présenté sur la base de l'appréciation des faits et d'errements en droit sur plusieurs points. Une conséquence de cet appel sera la suspension de la sentence jusqu'au prochain jugement.

Signalons que s'il n'y avait pas appel, le capitaine Grégoire serait, dans les faits, dans l'impossibilité de conduire une voiture pendant 12 mois, une « peine » supérieure aux trois mois infligés par le juge Laurent Dubé. Une condamnation pour conduite en état d'ébriété est en effet suivie automatiquement par la révocation du permis de conduire, pour une durée d'un an, par la Régie de l'assurance automobile du Québec.

### Eveready

Juste à gauche, en entrant, c'est écrit *pas d'animaux* sur la porte. Je ne sais pas ce qu'il y a derrière, j'allais plus haut. À droite, sur un babillard noir, on retrouve les noms de quelques occupants de l'immeuble. C'est très varié : *Bureau d'expertise en diététique*, *Comité de vigilance pour l'épuration des eaux*, *Resources en relations d'aide chrétienne*, *Villa & associés*, *Eveready*, etc.

Et : *Jean-François Bertrand*, futur chef du Progrès civique. Futur chef du Progrès civique, ce n'est nulle part sur le babillard, c'est moi qui l'ajoute. Sinon, je l'aurais écrit en italique, comme le reste. Pige ?

Parce que, maintenant, c'est classé : Pelletier s'en va, donc Jean-François s'en vient. Remarquez qu'il s'en vient depuis déjà un bon bout de temps. Sauf que là, on pourrait dire, en fait, qu'il est arrivé.

Je jouais au jeu des associations d'idées... ou d'intérêts, je ne sais trop. *Comité de vigilance pour l'épuration des eaux*, je me disais que c'était bien pour quelqu'un qui veut devenir maire. *Villa* (il s'agit bien de Pierre) & associés, ce pourrait être comme une espèce d'alliance naturelle : communications, relations publiques, image, poignées de main, risettes, élections, etc. Et *Eveready*, la définition même du bonhomme. Si je n'avais pas vu le nom de Jean-François Bertrand sur le tableau, je serais allé frapper à la porte d'*Eveready*. Il était prêt pour les élections municipales, il était prêt pour les élections provinciales si Pelletier était resté là, il était prêt pour ci, il était prêt pour ça. Toujours prêt. Un vrai scout !

Le 215, Caron est situé dans l'*Édifice du Parc*, qui abrite notamment un salon de quilles, probablement la plus grande salle de billards de Québec — je la connais, je vous pète un *huit* dans le temps de la dire — et aussi le bureau d'emploi.

La centrale de police est juste de l'autre côté de la rue, avec le stade de baseball. Il y a, en diagonale, la manufacture de cigarets Rothmans. Un peu plus loin, derrière, l'Hôpital Général. Tout autour, des p'tites *shops* de toutes sortes : soudure, rembourrage, menuiserie. Plus des casse-croûte, des bazars, des salons de bar-bier, des cinq et demie à \$350 par mois. Bref, du vrai monde avec des vrais problèmes. Pas du monde qui s'interroge sur les abris fiscaux, qui se demande s'il va boire du vin blanc ou du vin rouge au souper, qui hésite entre les Pyrénées et l'Amazonie pour ses prochaines vacances... Je suis sûr qu'on s'est bien compris.

#### Propre et à l'ordre...

C'était très habile pour Jean-François Bertrand d'aller se planter là. Je veux dire son bureau. Il se savait déjà connu et digéré par la Haute-Ville; une bonne partie en tout cas. Il lui fallait travailler le bas du cap.

C'est Julie Larrivée qui m'a accueilli. Jean-François n'était pas là.

Juste en haut de l'escalier, avant de tourner le coin pour aller vers le bureau du nouveau chef, une peinture — un genre de peinture qui est peut-être aussi une affiche — qui dit : *Hommage à Jacques Cartier*. Plutôt sympathique pour une ville historique comme Québec. Et le bureau, bon, le bureau, je l'ai vu à travers la vitre, puisque son occupant n'était pas là; le bureau que je disais, il est exactement comme Jean-François Bertrand : petit, propre et à l'ordre. Et là, je veux être clair : je dis petit dans le sens physique du terme, simplement et seulement dans le sens physique. Faites vos jeux de mots vous-mêmes.

Il y avait, sur un mur, une peinture de quelqu'un qui marchait en direction du fond de la peinture. Et sur celui d'en face, des cartes de la ville de Québec. Deux, je crois.

Tantôt, je parlais de ses voisins de bureau. Il y en a un qui m'a échappé : l'ancien député fédéral Rémi Bujold. C'est Jean-François lui-même qui vient de me le dire au téléphone. Juste après le mot *crois*, du paragraphe précédent, le téléphone a sonné. J'avais demandé à Mme Larrivée, juste comme ça, de dire à son patron qu'il m'appelle, à son retour, si le coeur lui en disait. Il l'a fait. Et je suis sûr qu'il va continuer de le faire même le jour où il sera maire... si, bien sûr, il gagne les élections.

On a parlé de sa famille, de sa mère Gabrielle, qui a un jour cessé d'être la veuve de Jean-Jacques et la mère de Jean-François, d'Andrée, de Louise et des autres pour devenir députée fédérale de Brome-Missisquoi. Il m'a dit qu'il en était particulièrement fier.

Jean-François est l'aîné d'une famille de sept enfants. Il est un relatif jeune marié toujours sans enfant.

Je vous écris tout ça parce que ça coule tout seul et que ça remplit bien l'espace. Mais il y avait une question qui devenait venir au bout de cette chronique.

Super l'idée de réfléchir au milieu d'un quartier populaire. Ça donne des perspectives plus sûrement communautaires. Ça crée un *climat* de pensée un peu moins perméable à la logique de ce qu'on appelle les fameux développeurs. On aura beau dire, on finit toujours par être un peu influencé par notre décor quotidien, les journalistes les premiers. La rue des Braves, par exemple, n'est pas la rue Caron.

Et là voilà, la question du bout de la chronique :

Combien de temps encore Jean-François Bertrand va-t-il avoir son bureau à côté de la salle de quilles ?

## Les éléments du projet d'aménagement des berges du fleuve dévoilés le 16

C'est le 16 mai qu'on connaîtra les éléments du projet d'aménagement des berges du fleuve Saint-Laurent, lors d'une assemblée du comité de protection de l'environnement de la Communauté urbaine de Québec (CUQ).

par BENOÎT ROUTHIER  
LE SOLEIL

Le président du comité et maire de Cap-Rouge, M. André Juneau, a déclaré au SOLEIL, hier, que tandis que les municipalités seraient les maîtres d'oeuvre de l'aménagement des berges sur leur territoire, la CUQ coordonnerait l'action des villes concernées, histoire de s'assurer que le plan d'ensemble sera respecté.

Le projet est né des études d'un

comité du littoral comprenant des représentants des municipalités riveraines membres de la CUQ et le directeur du service d'aménagement de la CUQ, M. Jean Guyard.

Le projet, qui pourrait recevoir des subventions du ministère de l'Environnement du Québec, comprendra des pistes cyclables, des plages, des marinas, etc.

Le coût de réalisation de ce projet? M. Juneau dit que c'est beaucoup moins que le montant de \$160,000 déjà avancé.

**CENTRE DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE**  
Le cadre, un visionnaire planétaire

**Dîner-échange**  
Clinique L'ABC de l'internationalisation

Conférencier invité:  
Yvon Pomerleau  
Directeur général des relations économiques et de la conjoncture Ministère de l'Industrie et du Commerce

Le jeudi 11 mai 1989  
14h à 17h  
Hôtel des Gouverneurs, Ste-Foy

Inscription et renseignements:  
Denise Cook  
(418) 647-6091

**CENTRE DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE**  
Le cadre, un visionnaire planétaire

**Dîner-échange**  
Clinique L'ABC de l'internationalisation

Conférencier invité:  
Pierre Breaud, Directeur Centre international de l'Est du Québec Banque Nationale du Canada

Le jeudi 11 mai 1989  
14h à 17h  
Hôtel des Gouverneurs, Ste-Foy

Inscription et renseignements:  
Denise Cook  
(418) 647-6091

**CENTRE DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE**  
Le cadre, un visionnaire planétaire

**Dîner-échange**  
Clinique L'ABC de l'internationalisation

Conférencier invité:  
Pierre Breaud, Directeur Centre international de l'Est du Québec Banque Nationale du Canada

Le jeudi 11 mai 1989  
14h à 17h  
Hôtel des Gouverneurs, Ste-Foy

Inscription et renseignements:  
Denise Cook  
(418) 647-6091

### Surplus à Beauport

La Ville de Beauport a déposé, lundi soir, au conseil municipal, ses états financiers pour 1988 qui montrent un surplus des revenus sur les dépenses de \$195,515. Les revenus ont été de \$48,104,804 et les dépenses de \$47,909,287. Le surplus accumulé au 31 décembre 1988 s'établit à \$318,219. Le service de la dette par rapport aux dépenses réelles représente 29.3 % en 1988 en comparaison de 28 % l'année précédente. La dette à long terme, par rapport à l'évaluation imposable, est de 6.9 % en 1988. Elle était de 6.7 % en 1987.

# LE PRÊT-CLEF DU PRINTEMPS

Du 1<sup>er</sup> au 31 mai, profitez d'un taux très spécial:



Pendant tout le mois de mai, la Banque Royale vous offre un taux avantageux pour votre prêt-auto.

Un taux semblable c'est déjà toute une aubaine mais vous savez en plus qu'à la Banque Royale, il n'y a aucuns frais «cachés»... votre emprunt est clair et net.



Pour les prêts d'autos neuves, nous vous offrons aussi 4 options-bonis tout à fait gratuitement:

#### ■ Le Prêt-auto Préapprouvé Royal<sup>®</sup>

Au moment de négocier l'achat de votre auto, vous avez un pouvoir de négociation comme si vous aviez de l'argent comptant en poche.

■ Le Prêt-Rachat Royal<sup>®</sup> Ce programme vous garantit une valeur minimum pour votre auto neuve aux termes de 3, 4 ou 5 ans.

■ L'option Pare-Choc<sup>®</sup> Royal. Cette innovation de la Banque Royale vous assure la différence\*\* entre le prix d'achat de votre voiture neuve et la valeur que votre compagnie d'assurance lui attribuera si elle la déclare perte totale dans la première année d'utilisation.

\*\*Maximum 30% du prix d'achat de la voiture.

■ Le remboursement anticipé. En tout temps, et sans pénalité, vous pouvez rembourser la totalité ou une partie de votre prêt-auto.

Que ce soit pour acheter une auto neuve ou d'occasion ou pour transférer votre prêt actuel d'un autre établissement financier, sans frais, renseignez-vous rapidement car cette offre n'est valable que pendant le mois de mai.

\*Taux annuel fixe jusqu'à 15 mois.

\*\*Marque de commerce de La Banque Royale du Canada.

\*\*\*Marque déposée de La Banque Royale du Canada.

La Banque Royale du Canada, usager inscrit de cette marque de commerce.



BANQUE ROYALE

Parlez-moi d'une banque... Royale!

## Modification du réseau d'Hydro-Québec

# Ciaccia annonce la suspension des travaux projetés

MONTREAL — Le ministre de l'Énergie, John Ciaccia, a annoncé hier la suspension des travaux devant modifier en profondeur le réseau actuel d'Hydro-Québec qui devaient commencer cet été, s'étendre sur cinq ans et coûter environ \$850 millions.

par ROLLANDE PARENT  
de la Presse canadienne

Le ministre veut s'assurer au préalable que le raccourcissement des lignes de transport de l'électricité (ou compensation série) contribuera véritablement à réduire la fréquence des pannes sur le réseau de transport de l'électricité au Québec.

M. Ciaccia a pris cette décision à la lumière d'une recommandation en ce sens formulée par le comité d'experts chargé, le 30 novembre dernier, d'identifier la nature et les causes des pannes d'électricité ainsi que les mesures à prendre pour en réduire la fréquence et l'ampleur.

Le ministre Ciaccia a également déclaré qu'il considère que la tenue annuelle d'une commission parlementaire de deux jours, en mars, sur les activités d'Hydro-Québec est un moyen « inadéquat » pour savoir ce qui se passe à Hydro-Québec.

Il a indiqué son intention de mettre sur pied une nouvelle structure, une sorte de Bureau de l'Énergie, qui permettra aux citoyens de savoir ce qui se passe véritablement.

M. Ciaccia a affirmé qu'il n'y a pas tellement moyen pour la population de savoir ce qui se passe à Hydro-Québec à moins qu'un événement spectaculaire se produise, comme une panne.

Le ministre a reconnu que les dénonciations du piètre entretien des équipements faites à maintes reprises par différents groupes d'employés d'Hydro-Québec, dont les ingénieurs, auraient pu sonner l'alarme si elles avaient pu être présentées devant ce Bureau de l'Énergie.

Par ailleurs, un des trois ingénieurs formant le comité, M. Théodore Wildi, a indiqué hier qu'« en regard des cinq pannes majeures de 1988 au Québec, même muni de la 'compensation série', sensiblement les mêmes pannes auraient eu lieu. »

Le comité croit toutefois que le raccourcissement des lignes de transport d'électricité n'éliminerait pas toutes les pannes mais devrait en diminuer l'ampleur.

### Risques additionnels

Jusqu'ici, les responsables d'Hydro-Québec ont soutenu que le raccourcissement des lignes par l'ajout de condensateurs, de parafoudres, de disjoncteurs et sectionneurs, notamment, réduirait de beaucoup la fréquence des pannes sur le réseau de transport.

Pour sa part, le comité fait valoir que le projet de 'compensation série' nécessite des changements majeurs suivis d'une période de rodage et d'adaptation de quelques années durant laquelle « la fiabilité du réseau pourrait être gravement affectée, au détriment de la clientèle québécoise ».

Le comité signale également

que l'adoption de la compensation série aurait comme conséquence de mettre au rancart toutes les données accumulées depuis une quinzaine d'années, dont des milliers de tests par simulation qu'il faudra refaire.

Selon les propos du ministre, les dirigeants d'Hydro-Québec avaient proposé ces travaux majeurs pour pouvoir répondre aux exigences de ses clients de l'extérieur du Québec.

### Standards extérieurs

Ces clients exigent certains standards parce qu'ils ont sur leurs propres réseaux certains problèmes, a expliqué le ministre.

« Nous allons accepter ces standards si cela répond aux besoins québécois, si cela est nécessaire pour la fiabilité de notre réseau. »

Le comité d'experts internationaux devra déterminer si « les bénéfices anticipés en matière de stabilité de l'exploitation ne se feront pas au prix de pertes de fiabilité », a ajouté M. Ciaccia.

Il admet que la question est difficile à trancher du fait que l'analyse ne doit pas se faire par rapport au contexte actuel d'exploitation, mais celui qui prévaudra dans 10 ans quand le réseau comportera cinq lignes de plus et 10,000 mégawatts additionnels de puissance à transporter.

Pour le comité d'experts, il importe qu'Hydro-Québec s'applique immédiatement à corriger les lacunes identifiées particulièrement sur ses équipements lourds et sur ses systèmes d'automatisme (sources d'alimentation susceptibles de stabiliser le réseau).

« Le système est fragile en raison du manque d'entretien qui a été négligé depuis quelque temps », a indiqué l'ingénieur Wildi.

Il estime que la quantité des transformateurs et des condensateurs est insuffisante et pas toujours en état de prendre la relève quand l'équipement en activité fait défaut.

Le ministre a signalé qu'Hydro-Québec dispose déjà de \$42 millions pour aller de l'avant à cet égard.

Une autre recommandation veut que « les boîtes noires » des postes stratégiques, qui permettent d'enregistrer les événements, soient maintenues en service en priorité.

Pour M. Wildi, il est incontestable que la fiabilité du réseau est intimement liée à l'entretien de l'équipement.

« Si l'on ne fait pas l'entretien voulu, sur les accumulateurs de batterie par exemple, ça peut causer un problème majeur. C'est ce qui est d'ailleurs arrivé à quelques occasions en 1988 », a-t-il ajouté.

## Règlement sur le français dans l'affichage

# Ryan s'en prend aux propos de Blaikie, d'Alliance Québec

Le ministre Claude Ryan s'en est pris hier, au président du conseil d'administration d'Alliance Québec, M. Peter Blaikie, selon lequel son règlement sur la « nette prédominance » du français dans l'affichage est une « bouillabaisse intellectuelle » carrément inapplicable.

par MICHEL DAVID  
LE SOLEIL

« Son jugement politique ne m'a jamais impressionné outre mesure. On a le droit de constater l'évidence », a-t-il déclaré à l'Assemblée nationale, ajoutant qu'il n'était pas surpris de la réaction négative d'Alliance Québec ou du Mouvement Québec français (MQF), puisque les deux organismes s'opposent au principe même de la loi 178.

Ce n'est pas la première fois que M. Ryan s'en prend à M. Blaikie. Il y a quelques semaines, il

l'avait accusé de faire du « chantage politique » pour avoir déclaré que la communauté anglophone pourrait bouder le PLQ aux prochaines élections, en réaction à la loi 178.

Cette fois-ci, M. Blaikie a soutenu que la notion d'« impact visuel » du français, assortie de la règle du « deux pour un », est tellement subjective qu'un commerçant pourrait convenir à la loi sans même le savoir.

M. Ryan a lui-même admis, hier, que son règlement peut donner lieu à diverses interprétations, mais il soutient que les « gens in-

telligents et de bonne foi » finiront bien par le comprendre.

« Dans bien des domaines, les règlements gouvernementaux ne sont pas d'une précision mathématique », a-t-il expliqué, donnant l'exemple de l'âge d'admission à l'école. « Cela peut se prêter à une infinité d'interprétations. Cela avait été interprété de manière très étroite par le gouvernement précédent. Nous l'avons interprété de manière plus libérale et il y a des milliers de parents qui s'en sont réjouis », a-t-il déclaré.

Le ministre s'est de nouveau montré disposé à faire preuve de beaucoup de souplesse dans l'application de son règlement sur l'affichage, qu'il voit comme « une aide pour les commerces et les établissements qui auront à appliquer la loi et non pas comme une règle de police ».

Constatant que les médias d'information interprétaient le règlement de façon très différente, le député péquiste de Taillon, M. Claude Filion, a dénoncé « le ridicule, le loufoque de la situation dans laquelle nous nous retrouvons à la suite d'une confusion qui n'a d'aucune façon été dissipée par le ministre ».

« Il s'agit de modalités d'application d'une simplicité élémentaire », a répliqué M. Ryan, qui a de nouveau refusé de convoquer la commission parlementaire réclamée par l'Opposition.

## La guerre des chiffres

(PC) — La guerre de chiffres entre Jacques Parizeau et le gouvernement Bourassa au sujet de l'assurance-chômage se poursuit.

Hier, le ministre de la Main-d'oeuvre André Bourbeau a dit que, depuis 1977, le Québec gagnait environ \$500 millions par année en participant au régime fédéral d'assurance-chômage.

« Les sommes d'argent que reçoivent les travailleurs québécois par rapport aux cotisations qu'ils paient sont plus élevées d'au moins \$500 millions par année depuis 1977 », a-t-il expliqué hier.

« En 1982, le Québec a réalisé un gain net de \$1,2 milliard. Depuis 1982, cela oscille entre \$700 et \$850 millions », de souligner le ministre.

Si le taux de chômage au Québec était plus bas que la moyenne canadienne, la suggestion de M. Parizeau de rapatrier au Québec l'assurance-chômage pourrait peut-être être alléchante, mais tant que le chômage est élevé, il est préférable de rester à l'intérieur du régime fédéral.

## Jacques Baril tente un retour

VICTORIEVILLE (PC) — Le député péquiste de la circonscription d'Arthabaska à l'Assemblée nationale de 1976 à 1985, Jacques Baril, tente lui aussi un retour pour le Parti québécois.

Hier soir, en présence de supporters, il est devenu le deuxième candidat à entrer officiellement dans la course à l'investiture du Parti québécois dans le comté d'Arthabaska, après Paul Laquerre, de Victoriaville.

M. Baril a dit qu'il avait pris sa décision après avoir longuement réfléchi et analysé la situation politique, tant dans le comté qu'au niveau provincial.

DERNIERE JOURNÉE  
VENTE DE  
**PASSEPORT FAMILIAL**  
CHEZ PROVIGO À 33% DE RABAIS

la  
**Super  
Enfant-Fête**

LES SUPERMARCHÉS  
**provigo**

**UTILISABLE  
LE NOMBRE DE FOIS DÉSIRÉ!**

**1000\$** (15.00\$ aux guichets)

- ★ Cuisinez avec le chef Philippe Mollé et devenez un petit chef Provigo!
- ★ Prévenez les accidents électriques avec Hydro-Québec et courez la chance de gagner un voyage à LG-2!
- ★ Rencontrez l'Inspecteur AZ, Geneviève et les amis de Canal Famille!
- ★ Rencontrez Marc-André Coallier du Club des 100 watts de Radio-Québec!
- ★ Découvrez le fleuve St-Laurent avec La Société linéenne de Québec!
- ★ Faites un tour de camion de pompiers de la Ville de Québec!

Youppi! Faites comme nous et participez à 60 aires de jeu et de nombreux spectacles.

Rencontrez "MARC-ANDRÉ COALLIER  
DU CLUB DES 100 WATTS"

VENDREDI "GENEVIÈVE de BIBI et GENEVIÈVE"  
SAMEDI "L'INSPECTEUR AZ"  
et DIMANCHE les personnages de Mémoire vive.

3<sup>ÈME</sup>  
ÉDITION  
DU SALON  
DE L'ENFANT-ROI

DU 2 AU 7 MAI  
AU VIEUX-PORT DE QUÉBEC

Hydro-Québec

canal  
famille

CRC CIOI  
10 98<sup>TH</sup>

Télé 4

LE SOLEIL

## Grève illégale à l'hôpital St-Julien de St-Ferdinand-d'Halifax

# Davantage d'erreurs de médication ont été constatées

THETFORD MINES — Une augmentation d'erreurs de médication et de mises en isolement ou en contention a été constatée chez les 703 bénéficiaires de l'hôpital psychiatrique Saint-Julien de Saint-Ferdinand-d'Halifax durant la grève illégale de 33 jours des 708 employés syndiqués à la CSN, à l'automne de 1984.

par FORTUNAT MARCOUX  
LE SOLEIL

C'est ce qu'a révélé le directeur des services professionnels du centre hospitalier, le Dr Marcel Binette, à titre de dernier témoin de la poursuite dans le procès en recours collectif pour des dommages-intérêts de \$10,5 millions intenté par le curateur public du

Québec contre la CSN. Du même souffle, il a ajouté que durant cette même période le nombre de blessures subies par les patients avaient diminué. Il a attribué la baisse au fait que les bénéficiaires furent réduits à l'inactivité faute de personnel en nombre suffisant pour maintenir tous les services.

Le Dr Binette n'a pas précisé l'importance de la hausse des erreurs relevées lors de l'adminis-

tration des médicaments. Il s'est réjoui que ces incidents n'aient entraîné aucun décès.

Le témoin a déclaré que l'absence des préposés pour fournir les soins et services aux bénéficiaires avait engendré chez les patients un climat d'insécurité et d'angoisse qui avait provoqué chez certains des troubles de comportement, en particulier durant la première de grève alors qu'il n'y avait que 77 personnes au lieu de 360 pour fournir les soins de survie à la clientèle.

### Clientèle lourde

À l'automne de 1984, l'hôpital Saint-Julien hébergeait 703 bène-

ficiaires dont 83 % étaient des femmes, d'âge moyen de 44 ans, ayant un âge mental moyen d'un enfant de deux ans et demi, et internés, en moyenne, depuis 23 ans. Quatre cent quatre-vingt-neuf étaient atteints d'une déficience mentale sévère.

De ces 703 patients, 53 % avaient un handicap physique. Deux cent dix-sept étaient incontinents, 210 ne pouvaient se nourrir seuls, 80 se déplaçaient en fauteuil roulant, 36 souffraient de troubles cardiaques, 31 étaient épileptiques, 28 étaient diabétiques, 36 avaient des difficultés de l'ouïe, et 56 avaient des problèmes de cécité. Parmi le groupe, 90 étaient nés de parents inconnus alors que 145 autres n'avaient aucun contact avec leur famille.

En 1984, le Dr Binette était le seul psychiatre au service des bénéficiaires à qui il consacrait 75 % de son temps. Trois médecins omnipraticiens à temps plein étaient attachés à l'institution.

Dans cette affaire, le curateur réclame pour chaque bénéficiaire un dédommagement de \$450 par jour de grève, soit \$300 en dommages réels et \$150 en dommages exemplaires et punitifs.

Durant le témoignage du Dr Binette, le juge Robert Lesage, de la cour supérieure, qui entend la cause, a précisé à un moment donné qu'il n'avait pas à évaluer les motifs ayant servi de prétextes aux syndiqués pour faire la grève. « Il y a eu un débrayage illégal. L'insécurité et l'inconfort vécus par les bénéficiaires durant le

conflit sont au centre du débat », a-t-il noté.

### Preuve close

Le témoignage du Dr Binette a clos la preuve présentée par le curateur public. Dix-huit témoins

ont été entendus au cours des cinq dernières semaines. L'audition de la cause se poursuivra le lundi 15 mai au palais de justice de Thetford alors que la défense fera entendre ses premiers témoins.

## Journaliste du SOLEIL honoré

Le journaliste du SOLEIL Damien Gagnon a reçu, hier à Montréal, le prix Jean-Charles Page 88 dans la catégorie de la presse écrite quotidienne pour une série d'articles portant sur la réinsertion sociale. Ces prix de journalisme, institués en 1986, visent à améliorer dans la presse la qualité de l'information sur les maladies mentales et susciter dans le public une meilleure compréhension des problèmes auxquels font face les malades mentaux. Ce sont l'Association canadienne pour la santé mentale, le Regroupement des départements de santé communautaire de Montréal et le CRSSS de Montréal qui profitent de la semaine de la santé mentale pour décerner ces prix de journalisme accompagnés chacun d'une bourse de \$2.000. M. Gagnon a reçu son prix des mains de Mme Anne-Claire Poirier, cinéaste à l'ONF et présidente du jury, et de M. Jean-Charles Page, auteur de « Les fous crient au secours », et qui a donné son nom à ce prix.



## Diagnostiques de retrait préventif: la CSST dorénavant plus conciliante

La Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) ne remettra plus en cause les diagnostics de retrait préventif des femmes enceintes lorsqu'ils seront confirmés par le médecin traitant et celui des départements de santé communautaires (DSC).

par GILLES BOIVIN  
LE SOLEIL

Le ministre du Travail Yves Séguin a confirmé, hier, qu'une nouvelle directive en ce sens avait été émise à la CSST. Depuis un bon moment déjà, plusieurs groupes d'intervention accusaient la CSST de multiplier les tracasseries administratives pour les travailleuses enceintes désireuses de se prévaloir du droit de se retirer de leur travail pour des raisons de santé.

En 1988, quelque 16.000 femmes enceintes ont profité de ce programme mis en place au début des années 1980. Quant aux coûts d'application de cette mesure préventive, ils sont passés de \$3 millions en 1981 à \$40 millions l'an dernier.

Plus tôt en matinée, le porte-parole de l'opposition à la Com-

mission parlementaire de l'économie et du travail, le député Jean-Pierre Jolivet, s'était livré à une critique en règle de la CSST qu'il a accusée de « harceler les travailleurs accidentés ». M. Jolivet s'en est pris notamment à l'attitude de la commission qui n'hésite pas à contester les demandes de prestations des accidentés lorsque l'employeur ne le fait pas.

Relevant les « nombreuses irrégularités dénoncées depuis plusieurs mois » dans le traitement des dossiers des accidentés au travail, M. Jolivet soupçonnait la CSST de « détourner » son mandat pour diminuer ses dépenses. Il s'ensuit, selon lui, une judiciarisation du processus, une augmentation inacceptable des délais et un stress additionnel pour les bénéficiaires de la commission.

### Humanisation

Sans remettre en cause l'esprit de la loi sur les accidents de travail, le ministre Séguin admet qu'il est devenu « essentiel » d'apporter des assouplissements à la

lourde machine administrative de la CSST. Il a d'ailleurs annoncé la mise en oeuvre prochaine d'un plan d'action visant justement à « humaniser » le service aux accidentés et à corriger les lacunes qui lui sont reprochées.

Ce plan d'action ne sera cependant connu qu'à la mi-mai, à la suite d'une rencontre avec le conseil d'administration de la CSST. Le ministre a cependant laissé entendre que la commission abandonnerait les recours systématiques à l'arbitrage médical et à la contestation en appel des demandes de prestation lorsque les parties — employeur ou employé — ne le font pas elles-mêmes.

Le ministre a également laissé entrevoir une bonification du rôle de protection du bénéficiaire joué par la vice-présidente aux opérations et aux relations avec les bénéficiaires. Des consultations sont déjà en cours avec le Protecteur du citoyen sur les moyens à prendre pour s'assurer que les droits des accidentés au travail sont respectés par la commission. Le ministre espère pouvoir présenter une modification en ce sens à la loi dès le mois de juin.

**MicroBec**  
Systèmes complets  
XT 12 Mhz 949 \$  
AT 12 Mhz 1495 \$  
386 20 Mhz 3299 \$

1010, boul. des Capucins  
coin Canardière 529-6322

**loto-quebec** Résultats

Tirage du 89/05/03

6/6	5/6 +	5/6	4/6	3/6	GAGNANTS LOTS
0	7	466	22370	358619	1666536,70\$ 89940,00\$ 1033,10\$ 41,40\$ 10,00\$

7 9 13 26 28 34  
No complémentaire: 14

VENTES TOTALES: 16 199 122,00\$  
PROCHAIN GROS LOT 89/05/06 (APPROXIMATIF): 4 000 000,00\$

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

**À LA DÉCOUVERTE DE LA GRÈCE ANTIQUE ET MODERNE** de Québec à Québec du 22 septembre au 12 octobre 1989

Ce voyage est accompagné par THÉRÈSE et OVILO SAMSON.

Rencontre avec **M. GILLES MALONEY** de l'Université Laval spécialiste de la Grèce le 7 mai 1989 à 11 h (A.M.)

Salle des Retraites du C.N. 3400, rue du Domaine des retraités - par le pont Pierre-Laporte - sortie boul. Champlain

**VOYAGES LAMBERT INC.**

1505, chemin Sainte-Foy, bureau 301, Québec (Québec) G1S 2P1 Tel.: 681-1703

**CRTC**

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes  
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

**Avis**

CRTC - Avis public 1989-35. Le Conseil a été saisi des demandes suivantes: 5. SAINT-PROSPER (Québec). Demande (890415300) présentée par **APPAREILS ÉLECTRONIQUES BÉRUBÉ INC.**, 1100, 6e Avenue, Saint-Georges-Ouest (Québec) G5Y3V3, en vue de modifier la licence de l'entreprise de réception de radiodiffusion desservant Saint-Prospère, en ajoutant une condition de licence autorisant la titulaire à distribuer, à son choix, le service de programmation de CFJP-TV (TQS) Montréal (Québec) reçu par l'intermédiaire du satellite à son service de base. Examen de la demande: Hôtel de Ville, Saint-Prospère. La documentation complète concernant cet avis ainsi que la demande peuvent être consultées au C.R.T.C., Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1, Promenade du Portage, pièce 561, Hull (Québec); et aux bureaux régionaux du C.R.T.C.: Complexe Guy-Favreau, Tour de l'Est, 200, boul. Dorchester Ouest, pièce 602, Montréal (Québec) H2Z1X4. Les interventions doivent parvenir au secrétaire général, C.R.T.C., Ottawa (Ontario) K1A0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée à la requérante le ou avant le 31 mai 1989. Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter la direction des Audiences publiques du C.R.T.C. (819) 997-1328 ou 997-1027, ou les Services d'information du C.R.T.C. à Hull au (819) 997-0313 ou le bureau régional de Montréal (514) 283-6607.

Canada

**LA ROBE SOLEIL**

**CARREAUX MADRAS**

à porter avec ou sans t-shirt  
offerte en plusieurs couleurs

p.m.g.

**24\$**

*Norman*

PLACE LAURIER PLACE FLEUR DE LYS GALERIES CHAGNON MAIL CENTRE-VILLE (ENTRÉE BOUL. CHAREST)

**EXPOSITION et VENTE de TAPIS PERSANS, ORIENTAUX et PAKISTANAIS**

Une vaste sélection de tapis provenant de l'un des importateurs les plus réputés de Montréal sera exposée à l'hôtel Loews Le Concorde. Cette sélection comprend, entre autres, des tapis de soie Dume, Khan, Isfahan, Tabriz, Kashan, Bakhtar, Heriz, Bokhara, Kashmiri, des tapis d'Iran, du Pakistan, de Chine, de Turquie, de l'U.R.S.S. et plusieurs autres.

Achetez directement du distributeur et économisez!

Nous vous offrons une occasion unique d'acquiescer un tapis de qualité fait à la main, au prix de gros.

Une journée seulement le samedi 6 mai 1989 11 h à 17 h à l'hôtel Loews Le Concorde 1225, Place Montcalm Québec

Organisé par **Shuja Bashir & Cie**

Place Bonaventure, étage "E" (manufacture), suite 32 Elmira, Montréal

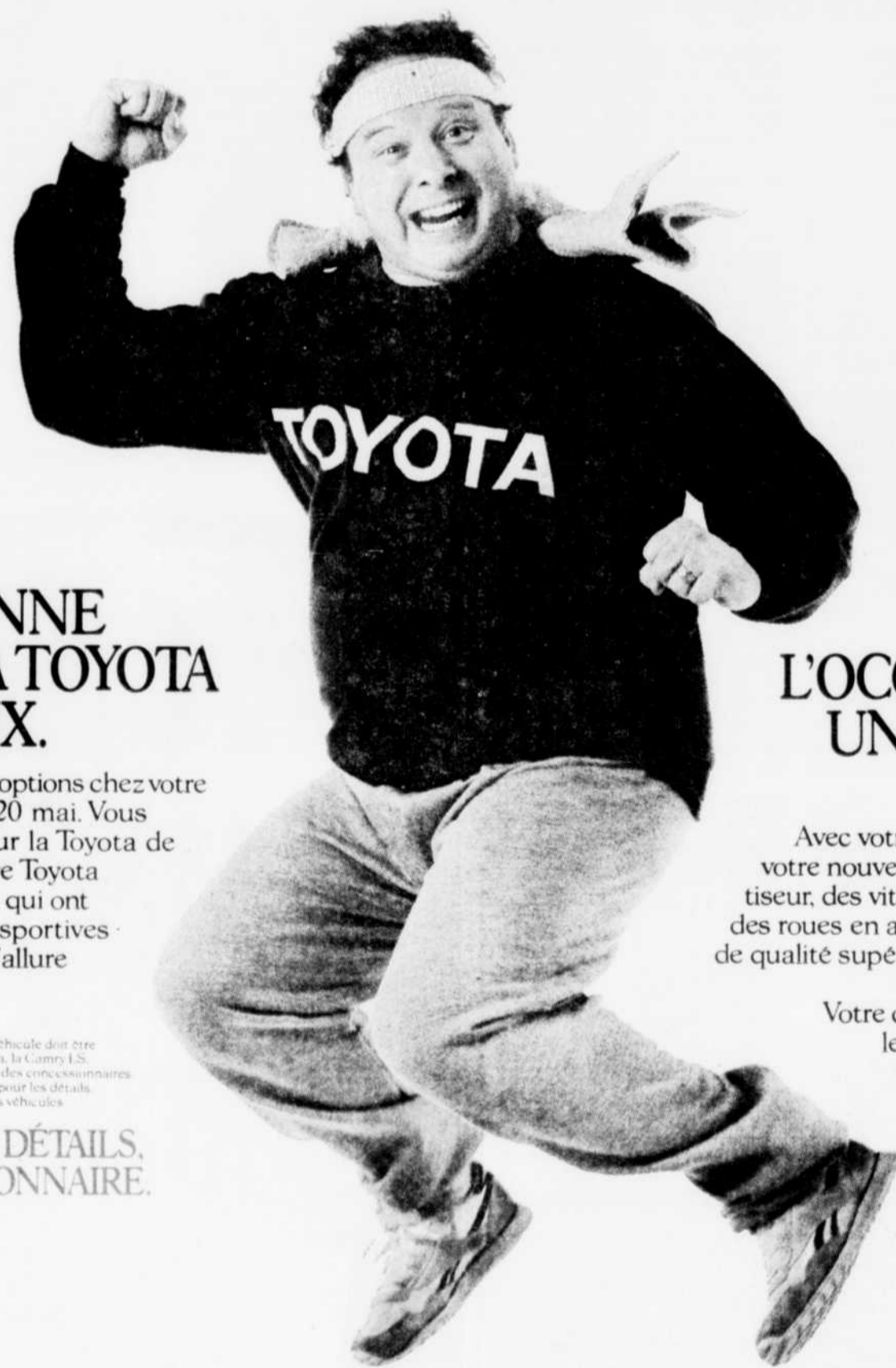
Nous achetons, vendons, échangeons, lavons, réparons, estimons, les tapis d'Orient et de Perse

Tél.: (514) 861-7847  
Fax: (514) 861-7822

Moyens de paiement: comptant, carte de crédit, chèque avec pièce d'identité

# EXERCEZ VOS OPTIONS

OBTENEZ SANS TARDER JUSQU'À 2000\$ EN OPTIONS AVEC LE CHÈQUE-OPTIONS TOYOTA.



## FAITES UNE BONNE AFFAIRE SUR LA TOYOTA DE VOTRE CHOIX.

Courez vite avec votre chèque-options chez votre concessionnaire Toyota avant le 20 mai. Vous y ferez une vraie bonne affaire sur la Toyota de votre choix. Votre concessionnaire Toyota vous propose de superbes sedans qui ont remporté plein de trophées, des sportives fringantes et des camionnettes à l'allure personnalisée.

Le chèque-options peut servir à l'achat d'options seulement. Le véhicule doit être vendu et livré avant le 20 mai 1989. Il ne s'applique pas à la Cressida, la Camry LS, la Corolla Sport, la Land Cruiser et les véhicules de démonstration des concessionnaires. La valeur du chèque varie selon les modèles. Consultez le tableau pour les détails. Le programme est sujet à la disponibilité du chèque-options et des véhicules.

POUR OBTENIR PLUS DE DÉTAILS, VOYEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE.

## SAUTEZ SUR L'OCCASION DE FAIRE UNE SUPER BONNE AFFAIRE!

Avec votre chèque-options, vous pouvez doter votre nouvelle Toyota d'options telles qu'un climatiseur, des vitres électriques, un verrouillage central, des roues en alliage d'aluminium, un système audio de qualité supérieure, un panneau de toit ouvrant ou un régulateur de vitesse.

Votre concessionnaire Toyota vous précisera les options offertes sur chaque modèle. La valeur de ces options est indiquée ci-dessous.

Exercez vos options sans tarder et montrez du muscle à votre concessionnaire Toyota.

TERCEL	400 \$	CAMRY (SAUF LA LS)	800 \$	MR2	1 500 \$	CAMIONNETTE 4X4	400 \$
COROLLA SEDAN/FAMILIALE	1 500 \$	CELICA	1 000 \$	SUPRA	1 500 \$	4RUNNER	400 \$
COROLLA 4 ROUES MOTRICES	1 000 \$	CELICA 4 ROUES MOTRICES	2 000 \$	CAMIONNETTE 4X2	400 \$	FOURGONNETTE	2 000 \$

<b>TOYOTA CANADA INC.</b> SIÈGE SOCIAL-TORONTO, ONTARIO		A
PAYEZ À L'ORDRE DE: _____		\$ _____
<small>NOM DU CONCESSIONNAIRE</small>		<small>MONTANT</small>
ACHETEUR: _____	TOYOTA CANADA INC. PAR _____ SIGNATURE DU CONCESSIONNAIRE: _____	
ADRESSE: _____		
DATE DE LIVRAISON: _____		
NIV: _____	<b>EXERCEZ VOS OPTIONS</b>	
<small>• Un seul chèque par transaction.            • Ce chèque n'a pas cours légal et est non négociable.            • Un fac-similé de ce chèque n'est pas acceptable.</small>		<small>• Le chèque n'est valide que chez les concessionnaires participants.            • Le chèque n'est plus valide après le 20 mai 1989. La campagne "Exercez vos options" se termine le 20 mai 1989.</small>

LA QUALITÉ TOYOTA  
QUI POURRAIT EN DEMANDER PLUS!

EN VIGUEUR LE  
LUNDI 8 MAI 1989.

Malgré la démission de John Turner

# La réunion de l'exécutif national du PLC reste fixée au 17 juin

OTTAWA (D'après PC) — Le comité de régie interne du Parti libéral du Canada a décidé de ne pas changer la date de la réunion de l'exécutif national prévue pour le 17 juin.

À la suite d'une conférence téléphonique, le comité n'a pas jugé bon, pour l'instant, de tenir compte de la démission du leader libéral John Turner et de devancer, comme tout le monde s'y attendait, cette rencontre où sera tranchée la question à savoir si la tenue du congrès d'orientation de Calgary, à la fin du mois d'octobre, était toujours pertinente.

C'est au cours de cette rencontre du 17 juin que les 60 membres de l'exécutif national du PLC se prononceront sur la date de la tenue du congrès à la direction.

La décision des dirigeants du PLC à quel point peu semé la confusion au sein de la députatation, hier, aux Communes, et démontré clairement que même sur une question aussi simple, les libéraux sont

également divisés.

Pour le député libéral de Laurier-Sainte-Marie, Jean-Claude Malépart, la direction du PLC n'a pas d'autre choix que d'annuler le congrès de Calgary, alors qu'un des aspirants à la succession de John Turner, le député de LaSalle-Emard, Paul Martin, estime pour sa part que le congrès d'orientation, décidé le 17 avril par l'exécutif, serait d'une grande utilité.

Dans l'esprit de Paul Martin, il est essentiel que les libéraux «prennent le temps de définir leurs politiques» pour permettre aux candidats dans la course à la direction de faire connaître leurs positions sur un programme défini par la base militante du parti.

«C'est sûr, a souligné Jean-Claude Malépart, que si le congrès de Calgary a lieu et qu'il

est suivi quelques mois plus tard par un congrès au leadership, il n'y aura pas grand monde du Québec et du comté de Laurier-Sainte-Marie à Calgary. Seuls les riches pourront s'y rendre. On n'a pas l'argent pour deux congrès, je ne vois pas ce qu'on irait faire à Calgary, sinon se regarder dans les yeux et de se raconter des peurs.»

Dans l'esprit de bon nombre de députés, la position de Jean-Claude Malépart est tout à fait défendable.

«Maintenant que M. Turner a annoncé son intention de partir, a précisé le député de Laurier-Sainte-Marie, l'exécutif du parti devrait se réveiller, convoquer une réunion d'urgence et décider de la marche à suivre... Que le président Michel Robert arrête de se traîner les pieds.»

Parmi les hypothèses de travail qui s'offrent à l'exécutif du PLC, le 17 juin, la possibilité de trans-

former en congrès à la direction la réunion de Calgary n'est pas exclue, même si elle risque fort de ne pas être retenue par la majorité des membres.

**Une longueur d'avance**

Pendant ce temps, le député Paul Martin a concédé, hier, à Jean Chrétien une longueur d'avance dans la course officielle à la direction du Parti libéral du Canada. Le député de LaSalle-Emard aux Communes n'est pas «du tout surpris» que M. Chrétien soit préféré dans le moment pour succéder au chef John Turner, qui a annoncé son intention de démissionner mercredi matin.

«C'est tout à fait naturel à ce stade-ci. M. Chrétien a été en politique très longtemps. Il est très connu et très populaire», a-t-il déclaré, hier, avant de se réfugier à la Chambre des communes, à l'abri des journalistes.

Les propos de M. Martin confirment implicitement son intention de se porter candidat à la direction du Parti libéral. Ses ambitions politiques sont un secret de Polichinelle sur la colline parlementaire. M. Martin continuait néanmoins, hier, de prétendre que la question du leadership n'était pas sa priorité pour le moment.

«J'ai tout mon temps», a dit M. Martin, qui affirme vouloir dans l'immédiat concentrer ses efforts sur le budget fédéral déposé la semaine dernière aux Communes par le ministre des Finances Michael Wilson.

Il tient dans cette perspective à ce qu'ait lieu, comme prévu, le congrès d'orientation que le parti doit tenir, en octobre, à Calgary.



Pierre CHAMPAGNE

## Les vacances ont été courtes

**S**urprise! Je ne suis pas en vacances. Je devais l'être, mais je me suis fait jouer un tour. Mes vacances commenceront la semaine prochaine. Quel tour? Celui de mon tabletté bien écoeuré. Vous vous souvenez? On avait commencé à raconter son histoire dans cette chronique, les 10, 11 et 12 avril. Elle fut interrompue le 13 avril.

Elle aurait dû se terminer avec le fait que le tabletté bien écoeuré, **Raynald Gilbert**, avait reçu, le 24 février, une visite de deux officiers de la Sûreté du Québec qui, munis d'un mandat de perquisition, avaient saisi, chez M. Gilbert, des certificats médicaux. On s'attendait donc à ce que des accusations soient déposées contre le fonctionnaire, le ou vers le 10 mai. Mais c'est arrivé hier. Quelques jours avant la date prévue.

Hier matin donc, mes vacances débutaient et, hier matin, dans le bas de la page C-14 du SOLEIL, je lisais ceci:

«Un fonctionnaire âgé de 59 ans, Raynald Gilbert, de Sainte-Foy, a comparu hier sous 23 chefs d'accusations pour usage de faux et fraude pour des sommes totalisant \$97,000 aux dépens du ministère du Conseil exécutif et de l'Assurance-vie Desjardins. L'ingénieur, qui a déjà donné de multiples entrevues aux médias sur sa condition de «tabletté» au gouvernement, aurait utilisé de faux certificats médicaux pour profiter de congés de maladie et recevoir 80% de son salaire de sa compagnie d'assurances. Il aurait en tout réussi à toucher \$74,923 en salaire du Conseil exécutif et \$21,902 de Desjardins, entre le mois d'août 1985 et juin 1988. Le juge a interdit à Gilbert de parler aux médias. L'enquête a été menée par l'escouade des crimes économiques de la Sûreté du Québec.»

Cette petite nouvelle, c'est la raison pour laquelle j'ai écourté mes vacances. Publiée dans le bas de l'avant-dernière page du SOLEIL, il ne fallait pas qu'elle passe inaperçue.

Des accusations ont été portées. Fort bien! Mais jusqu'à preuve du contraire, un accusé est toujours innocent. L'histoire de M. Gilbert ne se termine pas avec ces accusations; elle ne fait que débuter.

## Trois ministres à temps partiel

Ça ne va pas beaucoup mieux à Ottawa qu'à Québec. Dans le dernier numéro de «InforAgro», le mensuel de l'Union des producteurs agricoles, on déplore qu'au gouvernement fédéral, les trois ministres de l'Agriculture soient à temps partiel.

En effet, le ministre de l'Agriculture, **Dan Mazankowski** est aussi vice-premier ministre et président du Conseil privé.

**Charles Mayer**, le ministre d'État (Céréales), est aussi responsable de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien.

Enfin, **Pierre Blais** cumule les fonctions de ministre d'État (Agriculture) et de solliciteur général du Canada, ce qui lui donne la responsabilité de la police, de la sécurité et des prisons.

Au moins, au Québec, on a un ministre de l'Agriculture à temps complet.

## Un pif hors de l'ordinaire

Alors que l'agent **Dominique Blais**, du poste de Saint-Romuald, patrouillait sur l'autoroute 20, il intercepta un véhicule qui roulait trop rapidement. Remarquant une boîte de papiers-mouchoirs quelque peu douteuse, dont l'ouverture était obstruée par du papier collant, il y découvrit 113 grammes de cocaïne évaluée à près de \$60,000 de même que 32 grammes de haschich.

Non satisfait, en ouvrant la boîte à gants, il fit la découverte d'un paquet de cigarettes à l'intérieur duquel il trouva \$3,000.

L'histoire est publiée dans le dernier bulletin d'information de la Sûreté du Québec, (district de Québec).

## Quatre nouvelles fonctionnaires

Quatre nouvelles fonctionnaires viennent d'être recrutées au ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie. Il s'agit de:

**Marthe Bouchard**, agente de développement industriel; **Suzanne Hallé**, elle aussi agente de développement industriel; **Francine Houllé**, agente de secrétariat à Montréal; **Maryse Laflamme**, agente de secrétariat, à Québec.

## La vie secrète des grand bureaucrates

Bon! Je retourne en vacances! Et j'apporte avec moi un livre qui vient d'être publié par les éditions Asticou, d'Ottawa. Ce livre s'intitule: La vie secrète des grands bureaucrates. Il a été écrit par un fonctionnaire fédéral détenteur d'un doctorat en lettres et en philosophie, **Maurice Henrie**. M. Henrie est lui-même fonctionnaire fédéral depuis 20 ans, après avoir été professeur d'université, à Carleton et à Ottawa. Durant les sept dernières années, il travaillait au Conseil du Trésor et, depuis neuf mois, il est conseiller supérieur auprès de la directrice de la Bibliothèque nationale, **Marianne Scott**.

J'ai déjà commencé à feuilleter ce livre. Un recueil d'aphorismes et d'apophtegmes, comme celui de **Doris Lussier**, intitulé «Vérités et sourires de la politique».

Tout fonctionnaire devrait absolument se procurer ce bouquin. Il est pissant. Laissez-moi vous livrer quelques-unes des pensées qu'on y retrouve;

### Les politiciens

Les grand bureaucrates résistent avec succès aux politiciens, tout comme dans les parc municipaux les statuts de bronze résistent victorieusement aux pigeons. Bien sûr, il y a des désagréments.

### Les tactiques

Le chien s'annonce avant de mordre. Le grand bureaucrate le fait après.

### Les rivaux

C'est dans le dos que le grand bureaucrate a ses plus belles cicatrices.

### La compétence

Le grand bureaucrate évite d'être compétent lorsqu'il n'y a pas de témoin.

### Une dernière

Ce qui fait qu'un homme devient grand bureaucrate est aussi ce qui l'empêche de devenir un grand homme.

**CENTRE DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE**  
Le cadre, un visionnaire planétaire

**Dîner-échange**  
Mobiliser son entreprise vers l'internationalisation des marchés

Conférencier invité:  
Garry Vail  
Président Bomem  
Le mercredi 10 mai 1989  
18h à 21h  
Hôtel des Gouverneurs, Ste-Foy

Inscription et renseignements:  
Denise Cook  
(418) 647-6091

**CENTRE DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE**  
Le cadre, un visionnaire planétaire

**Dîner-échange**  
Mobiliser son entreprise vers l'internationalisation des marchés

Conférencière invitée:  
Louise Godbout, directrice  
Centre de création et d'expansion d'entreprise du Collège Limoilou  
Le mercredi 10 mai 1989  
18h à 21h  
Hôtel des Gouverneurs, Ste-Foy

Inscription et renseignements:  
Denise Cook  
(418) 647-6091

**CENTRE DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE**  
Le cadre, un visionnaire planétaire

**Dîner-échange**  
Mobiliser son entreprise vers l'internationalisation des marchés

Conférencier invité:  
Paul-Henri Fillion  
Président Hoplab  
Le mercredi 10 mai 1989  
18h à 21h  
Hôtel des Gouverneurs, Ste-Foy

Inscription et renseignements:  
Denise Cook  
(418) 647-6091

**PAVAGES FILLION Inc.**  
Plus de 30 ans d'expérience  
Estimation gratuite  
M. Labrie 683-5839

# SUPER RABAIS!

## 40% de rabais! Ensembles "Supreme" Imperial Eaton

**Ensembles "Supreme" Imperial Eaton comprenant la couche de confort au latex:**

- Couche de pur latex de 2 po assure une résistance de première force et vous assure un confort de tous les instants.
- Des milliers de petites cellules d'air permettent à votre matelas de "respirer", le gardant chaud en hiver et frais en été.

**Autres caractéristiques:**

- 312 ressorts (format deux places) pour un support approprié.
- Recouvrement damassé d'importation à multiples piqûres de fil "Terylene" N° 16, offrant une surface unie pour le sommeil.
- Sommier assorti assurant au matelas un support constant tout en contribuant à en prolonger la durée.

Format	Prix courant Eaton	Ens. 2 pièces Eaton
Une place.....720"	.....	<b>429<sup>99</sup></b>
Deux places.....885"	.....	<b>529<sup>99</sup></b>
Grand.....1050"	.....	<b>629<sup>99</sup></b>
* Très grand.....1550"	.....	<b>929<sup>99</sup></b>

\* Commande spéciale seulement  
Les matelas de format une place, deux places et grand sont aussi offerts séparément, à prix spéciaux Eaton.  
Vendus à ou par tous les magasins Eaton, Rayon 271  
Non disponibles aux Galeries Chagnon

Recherchez ce signe et indiquez une exclusivité Eaton. Vous ne trouverez donc cet article dans aucun autre magasin.

PLACE STE-FOY  
653-9331  
GALERIES DE LA CAPITALE  
627-5811



**EATON**  
Nous sommes... le grand magasin du Canada

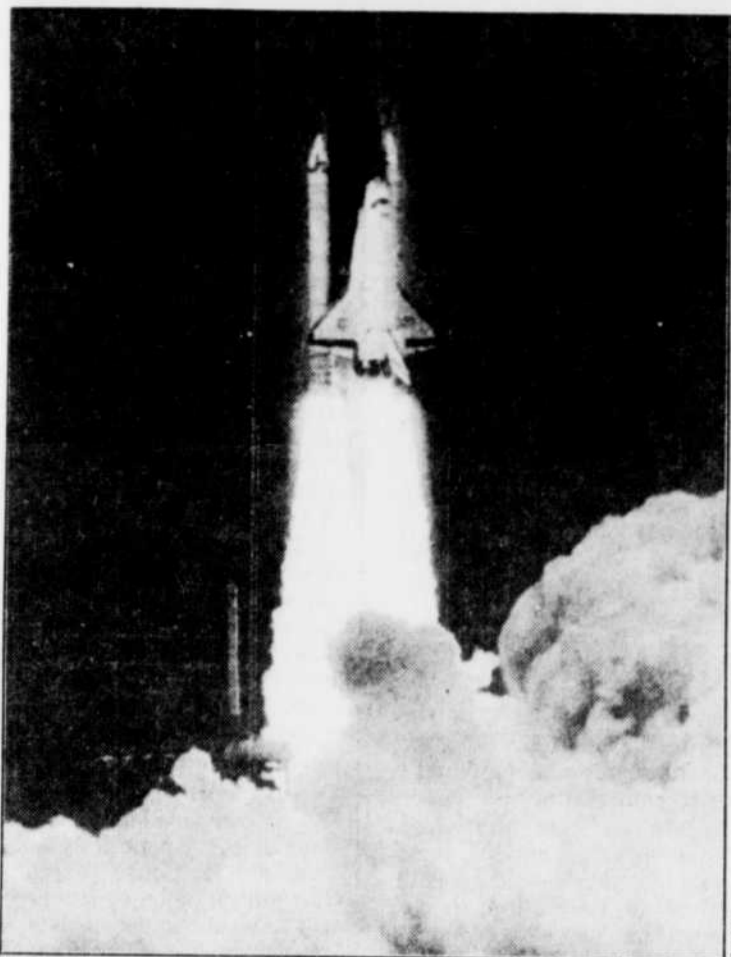
## LE MONDE

## Atlantis a largué Magellan

CAP CANAVERAL (AFP, AP) — La navette spatiale américaine Atlantis a largué, hier soir, la sonde Magellan qui a entrepris un voyage spatial de 1,3 milliard de kilomètres en direction de son objectif, Vénus, qu'elle doit atteindre dans 15 mois.

La navette et son équipage de cinq personnes avaient finalement pu quitter hier après-midi, à 14 h 47, le centre spatial Kennedy de Cap Canaveral, après plus d'une demi-journée de problèmes de vents défavorables.

Finalement, après deux arrêts du compte à rebours (à T moins 9 et à T moins 5 minutes), et cinq minutes à peine avant la fermeture de la fenêtre de tir, le directeur du lancement Bob Sieck a donné le feu vert. Une première tentative de départ avait été annulée vendredi dernier.



Le départ d'Atlantis permet aux États-Unis de revenir dans la course à l'exploration du système solaire.

## Le chef indépendantiste de Nouvelle-Calédonie est tué

NOUMÉA (Reuter, AP, AFP) — Un extrémiste séparatiste a assassiné, hier, par balles le chef indépendantiste mélanésien Jean-Marie Tjibaou et son adjoint Yeiwéné Yeiwéné, avant d'être lui-même tué, dans l'île d'Ouvéa, en Nouvelle-Calédonie.

Michel Rocard se sont fait l'écho de l'indignation générale du monde politique à la suite de l'assassinat du leader indépendantiste.

Les assassins, en tuant l'homme qui avait accepté un processus de réconciliation entre les communautés divisées de l'archipel, ont « voulu tuer la paix et l'espoir », a déclaré le ministre de l'outre-mer Louis Le Penec qui a été immédiatement dépêché en Nouvelle-Calédonie.

Tjibaou, un ancien prêtre catholique qui avait dirigé la délégation indépendantiste dans ses négociations avec la France, est mort sur le coup après avoir été atteint à bout portant tandis que son adjoint a succombé plusieurs heures plus tard.



TJIBAOU

L'assassin, Djubelly Wéa, a été tué par des gardes du corps de Tjibaou, président du Front de libération national kanak socialiste (FLNKS) tandis que deux de ses complices ont été blessés, ont annoncé les autorités françaises.

Les deux dirigeants du FLNKS ont été abattus lors d'une cérémonie destinée à rendre hommage aux 19 Mélanésiens tués le 5 mai 1988 lors de l'assaut par les forces françaises de la grotte dans laquelle ils détenaient cinq gendarmes. Selon les autorités françaises, c'est Wéa qui avait organisé cette prise d'otages.

En juin dernier, Tjibaou avait conclu un accord avec la France prévoyant qu'un référendum sur l'indépendance aurait lieu en 1998. Les éléments les plus radicaux du mouvement indépendantiste avaient alors accusé Tjibaou de trahison au profit des colonialistes.

Le haut commissaire Bernard Grasset, représentant de l'État français sur le territoire du Pacifique, a lancé un appel au calme et annoncé l'annulation de toutes les autres cérémonies prévues dans l'île d'Ouvéa.

Deux des frères de Tjibaou

avaient été également assassinés lors d'une fusillade en décembre 1984, lors d'une embuscade tendue par sept colons. Ces derniers avaient été néanmoins acquittés.

## Indignation

À Paris, le président François Mitterrand et le premier ministre

## En Bref



En 1952, le soldat George Jorgensen était devenu Christine Jorgensen.

## Christine Jorgensen est morte

SAN CLEMENTE, Californie (AP) — Christine Jorgensen, qui fut la première personne au monde à subir, en 1952, une intervention chirurgicale pour changer de sexe, est décédée mercredi matin d'un cancer à l'hôpital de San Clemente, a annoncé hier un porte-parole de l'établissement. Elle avait 62 ans. George Jorgensen Junior, un ancien soldat né le 30 mai 1926 à New York, avait stupéfié le monde entier en 1952, en subissant à Copenhague cette opération. Il était devenu une jeune femme blonde qui devint célèbre en un instant. Christine Jorgensen ne s'était jamais mariée et avait passé les dernières années de son existence à San Clemente, à 80 km de Los Angeles. Dans une interview publiée récemment, elle se décrivait comme une femme d'intérieur, fuyant les foules.

## Allemands enlevés au Liban

SAIDA, Liban (AFP, AP) — Deux ressortissants ouest-allemands, un homme et une femme, ont été enlevés hier soir près de Saïda, au Sud-Liban, par des hommes armés non identifiés. Il semble que les deux personnes enlevées, dont on ignorait l'identité, travaillent pour une organisation humanitaire. La milice de Saïda a dit qu'il s'agissait de deux membres de l'organisation Médecins sans frontières. Toutefois, l'ambassadeur de la RFA à Beyrouth, Wolfgang Gottleman, a indiqué qu'il pourrait s'agir de membres d'une équipe de médecins travaillant pour l'organisation humanitaire ouest-allemande ASME-Humanitas. Pour sa part, l'organisation Médecins sans frontières a précisé cette nuit qu'aucun Ouest-Allemand ne travaillait actuellement pour elle au Liban.

## Espions à la télé iranienne

NICOSIE (AP) — La télévision iranienne a présenté hier soir sept présumés espions, dont un Britannique, qui ont confessé leur culpabilité au cours d'une nouvelle émission baptisée Top Secret. La télévision a affirmé que ces sept hommes faisaient partie d'un important réseau d'espionnage démantelé dans l'ensemble du pays.

## La vieillesse rend heureux

LOS ANGELES, Californie (AFP) — Plus les Américains prennent de l'âge, plus ils deviennent heureux, montre un sondage publié hier par le Los Angeles Times. Près de deux tiers des Américains âgés de 65 ans ou plus sont heureux de leur existence, alors que, dans la tranche d'âge des 18-49 ans, ils ne sont que la moitié à en être satisfait, indique cette enquête. Seulement 7 % des personnes âgées disent avoir songé au suicide tandis que 20 %, parmi les gens plus jeunes, y ont pensé. Enfin, 90 % des personnes âgées disent ne pas être effrayées par la mort, alors que 80 % le sont parmi les gens d'un âge moyen et 75 % parmi les plus jeunes.

## Démission

WASHINGTON (AFP, AP) — Le chef des services de santé américains, le chirurgien-général Everett Koop, 72 ans, a annoncé hier qu'il quitterait ses fonctions en juillet, devant de six mois le moment prévu de son départ. Koop avait pris ses fonctions en 1982 et était rapidement devenu un personnage controversé en raison de ses campagnes contre l'usage du tabac et contre le développement du sida. Il s'était fixé comme objectif une société américaine sans tabac pour l'an 2000. Soutenu initialement par les conservateurs, il les avait irrités en faisant campagne pour l'emploi des préservatifs et pour l'éducation sexuelle.

## 10 ans

LONDRES (Reuter) — La première ministre britannique Margaret Thatcher (ci-contre) a posé fièrement, hier, devant la porte de sa résidence du 10 Downing Street, dont le chiffre symbolisait le 10e anniversaire de son arrivée au pouvoir.



## Un officier israélien a donné l'ordre de casser les membres de 12 Palestiniens

JÉRUSALEM (Reuter, AFP, AP) — Le député israélien Yossi Sarid a révélé, hier, qu'en janvier 1988 en Cisjordanie occupée, un lieutenant-colonel israélien avait ordonné à ses hommes d'arrêter 12 Palestiniens, choisis au hasard, de les attacher et de leur casser les membres. L'ordre fut exécuté.

Dans un article écrit pour le journal Haaretz, Sarid précise que l'incident s'est produit au village de Huwara, près de Naplouse.

Une enquête militaire, déclenchée après des plaintes formulées par des officiers révoltés, a conclu que le lieutenant-colonel avait outrepassé les limites de son autorité

en ordonnant le cassage de membres, mais aucun des officiers impliqués n'a été puni et certains ont par la suite été promus, ajoute Sarid.

« Les consignes étaient précises : il fallait éviter de frapper les villageois à la tête, mais leur casser à tous les jambes et les bras. Un d'entre eux devait toutefois

avoir les jambes épargnées afin qu'il puisse aller répandre la terreur dans la localité », écrit Sarid.

Deux jours plus tôt une affaire similaire avait été signalée dans un village voisin, indique encore Sarid.

## Sanctions

D'autre part, trois officiers israéliens ont été démis de leurs fonctions, hier, et sept gardes-frontières suspendus après la tenue d'une enquête militaire portant sur la sanglante répression au village de Nahhalin, en Cisjordanie, le 13 avril.

Société des alcools du Québec

## Appel d'offres

AGENCE DE PUBLICITÉ  
Service de la mise en marché  
DOSSIER: SMM 890

Le Service de la mise en marché de la Société des alcools du Québec est à la recherche d'une agence de publicité.

L'agence sélectionnée aura la responsabilité d'établir les objectifs et les stratégies de communication, de concevoir les campagnes publicitaires, de préparer les plans et effectuer les placements médias pour les produits désignés, réseau de détail et aspect corporatif.

Tout proposant s'engage à se conformer aux conditions et charges de la Société des alcools du Québec contenues dans le document d'appel d'offres.

Seules les personnes répondant aux conditions suivantes sont admises à présenter une soumission:

- S'il s'agit d'une personne physique:
  - être citoyen canadien;
  - être domicilié au Québec;
  - avoir au moins 18 ans;
- S'il s'agit d'une société:
  - que les associés soient majoritairement des citoyens canadiens domiciliés au Québec, ou des sociétés ayant leur établissement principal au Québec, ou des compagnies dûment constituées ayant leur siège social au Québec;
  - avoir son établissement principal au Québec;
- S'il s'agit d'une compagnie:
  - avoir des statuts fédéraux ou provinciaux;
  - avoir son siège social au Québec;
- Avoir une place d'affaires à Montréal;
- Être solvable;
- Avoir obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec.

Le document d'appel d'offres sera disponible à compter du 8 mai 1989, du lundi au jeudi (inclusivement) de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ainsi que le vendredi de 8h30 à 12h30, aux adresses suivantes:

Siège social	905, av. de Lorimier Montréal (Québec) H2K 3V9
Centre de distribution de Montréal	2021, des Fûtailles Montréal (Québec) H1N 3M7
Centre de distribution de Québec	2900, rue Einstein Ste-Foy (Québec) G1X 3X4

Les soumissions seront reçues et ouvertes par la Société des alcools du Québec au Service du contentieux, le 23 mai 1989 à 10h00, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

La Société des alcools du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des propositions reçues. L'adjudicataire choisi dans le présent appel d'offres sera nécessairement différent de celui choisi concernant le projet "Agence de publicité - Service des marques maison" et portant le numéro MM 895.

Société des alcools du Québec

## Appel d'offres

AGENCE DE PUBLICITÉ  
Service des marques maison  
DOSSIER: MM 895

Le Service de la mise en marché marques maison de la Société des alcools du Québec est à la recherche d'une agence de publicité.

L'agence sélectionnée aura la responsabilité d'établir les objectifs et les stratégies de communication, de concevoir les campagnes publicitaires, de préparer les plans et effectuer les placements médias pour les produits désignés, réseau de détail et aspect corporatif.

Tout proposant s'engage à se conformer aux conditions et charges de la Société des alcools du Québec contenues dans le document d'appel d'offres.

Seules les personnes répondant aux conditions suivantes sont admises à présenter une soumission:

- S'il s'agit d'une personne physique:
  - être citoyen canadien;
  - être domicilié au Québec;
  - avoir au moins 18 ans;
- S'il s'agit d'une société:
  - que les associés soient majoritairement des citoyens canadiens domiciliés au Québec, ou des sociétés ayant leur établissement principal au Québec, ou des compagnies dûment constituées ayant leur siège social au Québec;
  - avoir son établissement principal au Québec;
- S'il s'agit d'une compagnie:
  - avoir des statuts fédéraux ou provinciaux;
  - avoir son siège social au Québec;
- Avoir une place d'affaires à Montréal;
- Être solvable;
- Avoir obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec.

Le document d'appel d'offres sera disponible à compter du 8 mai 1989, du lundi au jeudi (inclusivement) de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ainsi que le vendredi de 8h30 à 12h30, aux adresses suivantes:

Siège social	905, av. de Lorimier Montréal (Québec) H2K 3V9
Centre de distribution de Montréal	2021, des Fûtailles Montréal (Québec) H1N 3M7
Centre de distribution de Québec	2900, rue Einstein Ste-Foy (Québec) G1X 3X4

Les soumissions seront reçues et ouvertes par la Société des alcools du Québec au Service du contentieux, le 23 mai 1989 à 11h00, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

La Société des alcools du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des propositions reçues. L'adjudicataire choisi dans le présent appel d'offres sera nécessairement différent de celui choisi concernant le projet "Agence de publicité - Service de la mise en marché" et portant le numéro SMM 890.



La foule de manifestants photographiée hier, à Beijing, lorsqu'elle marchait en direction de la place Tian An Men.

## Les étudiants chinois passeront à d'autres moyens de pression

**BELJING (AP, AFP) —** Faisant fi une nouvelle fois de l'interdiction gouvernementale de manifester, plus de 100,000 personnes, dont la moitié étaient des étudiants, ont marché hier dans les rues de Beijing et ont occupé la place Tian An Men pour célébrer le 70e anniversaire de la première manifestation étudiante en Chine.

Pour la première fois, des journalistes des médias officiels se sont joints aux manifestants. Un reporter a indiqué que des journalistes de plus de 30 magazines et quotidiens participaient à la marche.

Des étudiants ont aussi manifesté à Shanghai, Nankin et Changsha, mais en moins grand nombre.

### Nouvelle tactique

Après avoir fait la démonstration de leur capacité à réunir de grandes foules, les étudiants chi-

nois auraient maintenant décidé de se tourner vers d'autres tactiques pour faire état de leurs revendications.

Après le succès de six manifestations pour défier le gouvernement à Beijing, les étudiants ont notamment annoncé, hier, qu'ils mettaient fin aujourd'hui au boycott des cours, qui avait commencé il y a deux semaines.

Wu'er Kaixi, un des leaders étudiants, a indiqué que la publication de journaux indépendants serait l'un des moyens utilisés pour poursuivre la contestation.

« Nous avons remporté la vic-

toire », a déclaré Wuer pour expliquer la décision de mettre fin aux manifestations. Toutefois, plusieurs autres organisateurs de la manifestation d'hier ont suggéré une consultation préalable des étudiants avant de rendre officiel le retour en classe.

De son côté, le secrétaire général du PC chinois, Zhao Ziyang, a prédit que le militantisme étudiant allait retomber, confirmant ainsi indirectement le choix du régime de miser sur l'essoufflement du mouvement contestataire plutôt que sur l'affrontement avec celui-ci.

La grande manifestation d'hier visait à rappeler ce qui s'était passé le 4 mai 1919, quand près de 5,000 étudiants étaient descendus dans les rues de Beijing, lançant un historique mouvement d'inspiration nationaliste.

# achat spécial samedi seulement

## cire Turtle Wax

pour auto finition extrêmement résistante  
format 450 ml  
prix courant 5,39

SPÉCIAL 3<sup>99</sup>

## housse à B.B.Q.

une seule grandeur de 50'' x 17'' x 19''  
s'adapte à la plupart des modèles  
prix courant 19,97

SPÉCIAL 12<sup>97</sup>

## tondeuse à gazon

de marque Noma  
dynamo 19'' vitesse 3,5 hp comp.  
prix courant 199,00

SPÉCIAL 169<sup>00</sup>

## teinture à bois

C-I-L opaque de 4 litres  
choix de couleurs  
prix courant 18,99

SPÉCIAL 12<sup>00</sup>

## costume de bain

1 pièce pour dames  
grandeurs 8 à 16 ans  
choix de couleurs  
prix courant 20,00

SPÉCIAL 12<sup>00</sup>

bourse blanche  
pour dames  
choix de modèles  
prix courant 7,66

SPÉCIAL 5<sup>00</sup>

serviette de plage  
choix de motifs  
prix courant 7,96

SPÉCIAL 5<sup>00</sup>

Des bas prix...et tellement plus à découvrir!

<p><b>5401, boul. des Galeries Québec, Québec</b> Les galeries de la capitale</p>	<p><b>2960, boul. Ste-Anne Giffard, Québec</b> LES GALERIES STE-ANNE</p>	<p><b>20, rte Trans-Canada Est Lévis, Québec</b> Les Galeries Chagnon</p>	<p>lundi-mardi-mercredi 9h à 17h30 jeudi-vendredi 9h30 à 21h samedi 9h à 17h</p> <p>lundi-mardi-mercredi 9h à 17h30 jeudi-vendredi 9h à 21h samedi 9h à 17h</p> <p>lundi-mardi-mercredi 9h à 17h30 jeudi-vendredi 9h à 21h samedi 9h à 17h</p>
---	--	---	--

# Mulroney tente de jouer un rôle de médiation entre l'OTAN et les É.-U.

WASHINGTON — Le Canada se range solidement derrière les États-Unis dans le dossier des missiles européens à courte portée. Toutefois, le gouvernement de Brian Mulroney tente de jouer un certain rôle de médiation à l'intérieur de l'OTAN afin de rapprocher les divergences sur ce plan entre Allemands et Américains.

par PIERRE-PAUL NOREAU  
LE SOLEIL

Au cours d'une conférence de presse hier en compagnie du président George Bush dans les jar-

dins de la Maison-Blanche, le premier ministre canadien a plaidé en faveur de la solidarité des alliés et du respect du leadership des États-Unis dans l'OTAN.

Sur cette base, le gouverne-

ment canadien tenterait cependant de trouver un terrain de rapprochement entre deux des partenaires les plus importants qui sont loin d'être sur la même longueur d'onde à la veille du sommet de l'OTAN à Bruxelles les 29 et 30 mai. Bonn est effectivement désireux d'ouvrir des négociations avec les Soviétiques pour une réduction des missiles européens à courte portée qui sont justement regroupés sur leur territoire.

Le président Bush estime quant à lui que ce serait une erreur de lancer de telles discussions et n'est pas ouvert au compromis sur cette question. « L'emphase devrait être sur la réduction des forces conventionnelles et nous allons très bientôt discuter avec les Allemands sur une proposition

que nous venons de leur faire. Nous écouterons également très attentivement les suggestions très constructives faites par le premier ministre Mulroney sur ce plan. »

Du côté canadien, tout le monde se refuse cependant à donner le moindre détail concernant leurs propositions, plaidant que cela devait rester privé. Entre nations souveraines, il est normal selon le chef conservateur d'avoir des divergences, « notre objectif est de chercher à harmoniser celles-ci ».

De toute manière, Américains comme Canadiens considèrent que l'OTAN a déjà exprimé une position qui n'inclut pas de discussions immédiates sur les missiles à courte portée. Et tous les deux s'en tiennent pour l'instant pour discuter à partir de cette base.



Le premier ministre Brian Mulroney et son épouse Mila escortent le secrétaire d'État James Baker et son épouse Susan sur la terrasse de la nouvelle ambassade canadienne à Washington, après les grandes cérémonies d'ouverture officielle.

## La nouvelle taxe de vente rapportera \$23.5 milliards par an

OTTAWA (PC) — Le ministre Michael Wilson a révélé au comité des finances des Communes, hier, que la nouvelle taxe fédérale de vente va rapporter \$23.5 milliards par année au Trésor fédéral, lorsqu'elle entrera en vigueur en 1991.

Une taxe de 6.5% (soit la valeur des taxes de vente actuelles), a expliqué le ministre des Finances, aurait procuré des revenus annuels de \$17 milliards en 1991.

Mais il faut 1% de plus, a fait remarquer M. Wilson, pour compenser la perte des exemptions promises sur les articles d'épicerie, les travaux dentaires, l'habitation et les médicaments.

Un et demi pour cent additionnel, pour faire un total de 9%, est nécessaire, a-t-il souligné, pour accorder des crédits aux contribuables à faible revenu, afin de contrebalancer l'impact de la taxe.

Tous ces chiffres sont en dollars de 1989.

Devant le comité, M. Wilson a précisé, de plus, que la taxe d'accise actuelle sur l'essence, les cigarettes et l'alcool s'ajoutera à la taxe de vente sur les biens et services.

**Déficit**  
Quant aux surtaxes sur les re-

venus, a-t-il déclaré, elles ne seront pas éliminées après l'entrée en vigueur de la taxe de vente.

Tout cela, a souligné le ministre, parce que la priorité est « de diminuer la dette, de contrôler le déficit ».

M. Wilson comparait devant le comité des finances pour défendre son budget de la semaine dernière, qui comporte l'imposition d'une nouvelle taxe de vente de 9%, destinée à remplacer les anciennes taxes de vente.

Selon la critique du NPD en matières de finances, le ministre est tout simplement en train de « plumer les contribuables canadiens ».

La nouvelle taxe, a-t-il affirmé, « constituera une vache à lait pour le gouvernement du Canada aux dépens des gens ordinaires ».

Quant au député libéral Doug Young, il a accusé le gouvernement d'avoir « arraché » l'argent des contribuables avec sa taxe de vente.

### Le PDG de Via n'annonce encore aucune mise à pied

MONTREAL (PC) — Le nouveau PDG de Via Rail, M. Ronald Lawless, a écrit une lettre à ses employés, hier, pour leur expliquer sa perception de son nouveau mandat, à la lumière des commissions gouvernementales. M. Lawless n'annonce encore aucune mise à pied, aucune disparition de services. Il s'engage simplement à « traiter tous les employés le plus honnêtement et équitablement possible » et à les tenir au courant des faits nouveaux « rapidement et sans détour ». M. Lawless doit trouver une solution au gouffre financier de Via Rail. Il fait appel à la collaboration de tous les employés, leur demandant de « faire preuve du leadership et de la stimulation nécessaires pour aider Via Rail à remplir sa mission ». Aux cadres de Via, il annonce que certains se verront confier « des responsabilités quelque peu distinctes de celles qu'ils assument déjà ».

### CARRIÈRES ET PROFESSIONS

POUR FAIRE PARAÎTRE VOS ANNONCES DANS CETTE PAGE

COMPOSEZ 647-3270

OU ÉCRIVEZ À CARRIÈRES ET PROFESSIONS LE SOLEIL L.T.E.E. C.P. 1547, QUÉBEC, QUÉ. G1K 7J6  
Heures limites de réservation: midi l'avant-veille de la publication; jeudi midi pour publication samedi, dimanche ou lundi.  
Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50. Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

### GÉRANTE avec expérience

pour boutique de vêtements pour dame haut de gamme, aux Galeries de la Capitale.  
Possibilité de participation au capital action.

Expédier curriculum vitae à:  
**SALON VOCELLE**  
5401, boul. des Galeries  
Galeries de la Capitale, suite 155  
Québec, QC G2B 1N4

### SECRÉTAIRE DENTAIRE

demandée avec expérience de préférence, pour clinique à Beauport.

### HYGIÉNISTE DENTAIRE

demandée à temps complet.

Communiquer avec Mme Pierrette Paré au

667-3954

### MÉCANICIEN(NE)S AVEC CARTE DE COMPÉTENCE

Temps plein pour la région de Québec.

La Compagnie GoodYear, depuis quelques années ne cesse de grandir dans la région de Québec. Présentement, nous sommes à la recherche de mécanicien(ne)s avec carte de compétence.

Nous offrons à tout nouvel employé de l'entraînement sur l'équipement avec lequel l'employé aura à travailler aussitôt qu'il est à notre emploi.

Nous lui offrons un salaire compétitif d'environ 34 000\$ ou plus incluant les bonis payables toutes les semaines, des avantages sociaux, la chance de travailler avec de l'équipement ultra-moderne et un centre d'entraînement à sa disposition.  
Pour de plus amples renseignements, veuillez vous présenter au:

**CENTRE GOODYEAR**  
1220, boul. Charest Ouest  
Québec, QC  
ou téléphonez au: 681-4646

### OFFRE D'EMPLOI (Arena et Salle Communautaire) St-Jean-Port-Joli

La Corporation de l'Amphithéâtre L'Islet Nord Inc. est à la recherche de candidats et candidates pour le poste suivant:

### GÉRANCE

Sous l'autorité du conseil d'administration, la personne est responsable de l'administration, de l'élaboration et de la direction des programmes, de la promotion et du développement des activités. Connaissance appropriée et expérience dans le domaine sportif et socio-recréatif. Salaire à discuter.

Toute personne intéressée devra faire parvenir sa candidature avec son curriculum vitae, avant le 15 mai 1989, à 17h, à l'adresse suivante:

**GÉRANCE**  
Comité de Sélection  
C.P. 563  
St-Jean-Port-Joli, Québec G0R 3G0

## NOTRE PLUS GRAND SOLDE DE LA SAISON SE TERMINE DEMAIN!

JUSQU'À

# 50% DE RABAIS

DE RABAIS

DÉPÊCHEZ-VOUS DE PROFITER DE NOS SUPER RABAIS!

**50% DE RABAIS LES DUOS-SOMMEIL BEAUMARK**  
Choisissez le soutien qui vous convient le mieux. Beaumark vous suggère l'un de ses 4 modèles: Mayfair, Calais, Sérénité et Ambiance. Lit une place, deux places et grand lit. Certains modèles offrent la dimension très grand lit sur commande.  
Ord. 560\$ à 1600\$  
**Solde 279,99 à 799,99 l'ens.**  
Matras, rayon 215

**16<sup>99</sup>\$ TOUTES LES PLANTES VERTES EN POT DE 25 CM**  
Profitez du retour des beaux jours et du bas prix de la Baie pour reverdir votre maison.  
Quincailles, rayon 781

**40% DE RABAIS LES BAGAGES BAYCLUB**  
Avant de partir en voyage, passez à la Baie!  
Ord. 30\$ à 80\$  
**Solde 17,99 à 47,99 ch.**  
Bagages, rayon 796

**20% À 25% DE RABAIS TOUS LES MOBILIERS DE SALON, DE CHAMBRE À COUCHER, DE SALLE À MANGER, LES ÉLÉMENTS MURAUX, LES MEUBLES AUDIO-VIDÉO**  
Meubles, rayon 501 et 507  
Les meubles sont disponibles à votre magasin la Baie ou par son entremise.

**25% DE RABAIS TOUT L'ÉQUIPEMENT DE BASEBALL**  
Faites équipe avec la Baie! Gants, bâtons, balles et autres sont en solde! De quoi équiper toute une équipe à bon prix!  
Ord. 3,99 à 99,99  
**Solde 2,99 à 74,99 ch.**  
Articles de sport, rayon 742

**20% DE RABAIS TOUTES LES BICYCLETTES**  
Du plus petit au plus grand, la Baie a le vélo qu'il vous faut!  
Ord. 79,99 à 369,99  
**Solde 63,99 à 295,99 ch.**

**10% DE RABAIS TOUS LES APPAREILS PHOTO ET LES ACCESSOIRES À PRIX ORDINAIRE EN STOCK**  
N'oubliez pas, les vacances s'en viennent! Profitez du Jour de la Baie pour vous équiper!  
Appareils photo, rayon 714

**25% DE RABAIS TOUTES LES RAQUETTES**  
Dunlop, Slazenger, Wilson et autres. Trouvez-vous un partenaire et hop, à l'action!  
Ord. 11,99 à 109,99  
**Solde 8,99 à 82,49 ch.**  
Articles de sport, rayon 742

**30% DE RABAIS LES BAGAGES SANTINI DE STRADELLINA**  
Éventail complet de bagages tout usage. Des fourre-tout, des pullmans, des housses à vêtements.  
Ord. 35\$ à 80\$  
**Solde 24,50 à 56\$ ch.**  
Bagages, rayon 796

**25% DE RABAIS LES DÉVELOPPEMENTS DE PHOTOS COULEUR**  
Venez vite à la Baie, cette offre spéciale se termine demain!  
Appareils photo, rayon 714

**30% DE RABAIS**

**TOUS LES MANTEAUX POUR FEMMES**  
Nos meilleures marques exclusives sont en solde! Au choix, les trenchs, les blousons et les manteaux de printemps. Le choix varie selon le magasin.  
Ord. 17,99 à 250\$  
**Solde 12,59 à 175\$**

## NOTRE PLUS GRAND SOLDE

# Le Jour de la Baie

N'oubliez pas! Le Jour de la Baie se termine demain!

**LES PLUS BAS PRIX DE LA SAISON**

Notre solde se termine le 6 mai!

SATISFACTION GARANTIE. ON PEUT S'Y FIER!

la Baie